

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 22 au 28 avril 2011 - N° 6361 - 60^{ème} année



INITIATIVE

FÊTE DES SECRÉTAIRES

Une journée organisée à Bastia par Pôle Emploi pour valoriser un métier et redonner confiance à ses prétendant(e)s



ZOOM AVANT

Quand, sur le modèle sicilien, agriculture et météo corses font bon ménage



INTERVIEW

Sébastien Ristori, vers la création d'une «Junior-Entreprise» à l'Université



HISTOIRE

Entre Etats Unis et Corse, u babbu di a patria et l'associu I Fochi Paoli font le lien



Envie de réaliser des économies d'énergie tout en conservant votre confort ?

Bénéficiez d'une éco-prime pour réaliser vos travaux d'isolation



* Base éco 360 - EDF - RCS 552 081 317 - Paris - Crédit photo : Getty Images

Appelez nos conseillers au **0810 20 1234** (prix d'un appel local)
ou connectez-vous sur corse.edf.com ou oec.fr



L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Entre nous

Par Pierre Bartoli



● **A settimana Santa**, cette année 2011, coïncide avec les vacances scolaires, en Corse. Comme un parfum rétro, pour beaucoup d'entre nous, bénéfique pour les jeunes d'aujourd'hui, disponibles pour goûter à cette atmosphère régénératrice que nous avons connue.

Nos villages retrouvent, avec leurs jeunes, ambiance et animations ce qui donne à la Semaine Sainte une dimension qu'elle n'avait plus connue ces dernières années.

De Bonifacio à Macinaggio, de la Balagne à la Plaine Orientale, d'Ajaccio à Bastia, toute la Corse résonne de cérémonies religieuses traditionnelles, aux chants spécifiques, ponctuant des processions obéissantes à des codes remontant loin dans l'histoire d'une Île qui, en cette période de l'année, se rassemble autour du mystère de la Croix, se reconnaissant quelque part, sur le chemin du Golgotha qu'a suivi le Christ.

Notre Île, en effet, percluse de souffrances, de drames internes et d'attaques incessantes venant de l'extérieur, mais toujours debout, se renouvelant sans cesse, tentant de se dépouiller d'une mentalité, souvent dans de nombreux domaines, cause en partie, de ses déboires politiques et économiques...

Le temps Pascal est une invitation au changement des cœurs et surtout des esprits. L'Homme, comme la Société humaine, étant invité à se dépouiller du vieil homme, pour marcher vers la lumière d'un renouveau épousant le rythme de la nature.

C'est aussi, sur ce plan, que le temps religieux peut et doit influencer sur le rythme de la vie sociale. Et, en Corse, plus qu'ailleurs, nous avons besoin de cette respiration pour aller de l'avant. C'est le sens à donner à toutes ces processions et autres cérémonies de A Settimana Santa, reflet de l'âme Corse.

● **PINO, en ce prochain dimanche de Pâques 2011**, sera le cœur de la Course pédestre avec «Les 2^{èmes} Foulées de Pino», organisées par Etienne MELONI et l'équipe qui l'entoure et le Comité des fêtes de la commune entre autres.

Une animation sportive ou sport, effort et convivialité constituent l'essentiel d'une journée qui débutera à 10 heures, avec l'initiation des jeunes du village et du Cap Corse, à la pratique de l'athlétisme sous forme d'ateliers (sauts et lancers) ainsi qu'à la pratique du hand-ball, sur le stade des Moines.

A 14 heures, les jeunes s'élanceront pour un aller-retour, stade-village-stade de 3 kilomètres, alors que les plus grands, à partir de la catégorie des cadets vont parcourir 13 kilomètres à la découverte d'un site extraordinaire.

Là, aussi, devrait jouer la magie de Pâques !

● **La Vie politique ne connaît pas de trêve.** Les sondages non plus ! Les augures modernes n'arrêtent pas de délivrer leurs messages estampillés des saveurs médiatiques où l'antizarkhozisme est de mise avec tout ce qui peut laisser croire que les Français seraient dupes quant au bien fondé d'une orchestration tellement effrénée qu'elle finira par stigmatiser les auteurs !

Le cinéma fait son chemin avec la FRESC

La **FRESC** met en place sur le canton de **Petreto-Bicchisano**, en partenariat avec la **FALEP 2A** et avec le soutien de la **CTC**, son projet de **Cinéma rural itinérant**.

L'objectif, souligne le Président de la **FRESC**, **Paul-Jo Caïtucoli**, est de «développer l'accès au cinéma et l'éducation à l'image en milieu rural, tout en suscitant la rencontre, le débat et la convivialité». Depuis le 20 avril et jusqu'au 30 juillet, ce sont donc 8 films, à raison de 2 projections par mois dans 2 communes distinctes, qui sont proposés dans ce cadre. «La moitié des films sera suivie d'un débat animé par le Président de la **FALEP 2A**, **Jean Alesandri**, ou son équipe, précise **Dominique Faux**, animatrice de la **FRESC**. Y participera également **Alexis Ferraris**, Président de l'association **Diffusion KVA**, organisatrice du festival **Les Nuits Méditerranéennes du Court Métrage**.» Gratuites pour le public, ces projections auront lieu dans les salles des fêtes des mairies d'accueil, gracieusement mises à notre disposition par les élus locaux. «Pour des raisons techniques - notamment l'absence de



rideaux occultants permettant d'obtenir, dans certaines salles municipales, les conditions requises pour une bonne projection en période estivale-, ajoute **Dominique Faux**, nous

sommes pour l'heure contraints de limiter ces projections à trois communes : **Argiusta-Moriccio** qui, de fait, accueillera aussi les publics d'**Olivese** et de **Moca-Croce** ; **Petreto-Bicchisano** ; et **Sollacaro-Calvese** qui accueillera aussi les publics de **Casalabriva**. Après l'été, si le public est au rendez-vous, nous établirons une nouvelle programmation aux horaires d'hiver et nous pourrions ainsi proposer des projections dans l'ensemble des communes du canton.» Pour l'heure, l'ensemble de la programmation, avec le détail des lieux et horaires, est disponible sur le site de la **FRESC** : www.vaddi-e-paesi.com. Sachez d'ores et déjà que les huit premiers films sélectionnés sont : **Les Dieux Sont Tombés Sur La Tête 1** de **Jamie Uys** (1981), **Cinéma Paradiso** de **Giuseppe Tornatore** (1988), **Gloria** de **John Cassavetes** (1980), **Le Temps Des Gitans** d'**Emir Kusturica** (1988), **Azur et Asmar** de **Michel Ocelot** (2006), **La Graine Et Le Mulet** d'**Abdellatif Kechiche** (2007), **Persepolis** de **Marjane Satrapi**, **Vincent Paronnaud** (2007) et **Erin Brockovich** de **Steven Soderbergh** (1999). Un choix de haute tenue qui augure des chemins ouverts à ce projet culturel en milieu rural.

Du neuf pour l'image de la CTC

À la suite d'une motion approuvée par l'**Assemblée de Corse** décidant «d'adopter la tête de maure comme logo officiel», l'**Assemblée de Corse** a fixé, à l'occasion de sa session du 1^{er} avril 2011, les modalités du concours régional qui vient d'être lancé pour la réalisation de son nouveau logotype. «Ce concours, expliquent les responsables, vise à décliner l'emblème héraldique pour créer une identité forte, fédératrice, moderne, dynamique et représentative de l'institution territoriale. Il s'appuie sur la création insulaire et s'adresse aux artistes, aux étudiants en arts graphiques et aux agences de communication insulaires.» Mis en place depuis le 18 avril 2011, date à laquelle les inscriptions ont été ouvertes sur le site internet de la **CTC** www.corse.fr, ce concours a fixé au 17 juin 2011 le dépôt des projets. Le jury, composé des conseillers à l'**Assemblée de Corse**, des représentants du monde des artistes, du **CESC**, du **Conseil Exécutif de Corse** ainsi que des personnalités qualifiées, pré-sélectionnera parmi les projets – s'il les juge recevables – les 10 meilleures œuvres. Dans une démarche de démocratie participative, la population sera également associée au choix du logo : elle se déterminera sur le meilleur projet grâce à un système de vote mis en ligne sur le site internet de la **CTC**, du 30 juin au 20 juillet prochain. In fine, le jury se réunira pour déterminer le logo qui sera retenu pour être celui, officiel, de la **CTC**. L'**Assemblée de Corse** proclamera les résultats du concours et présentera le logotype retenu à l'occasion de sa séance de juillet. Ce dernier sera doté de 10 500 €.



Transports : des chiffres à faire parler

Une intéressante étude de l'**Observatoire Régional des Transports de Corse** concernant le trafic **Continent/Corse** (dit «bord à bord») sur une période assez longue (1995-2010), met en avant quelques chiffres significatifs. On y apprend notamment que durant ces 15 dernières années, la part du transport aérien a diminué de moitié au profit du trafic maritime, lequel passe de 1 million à + 3 millions de passagers, et que la **Corsica**

Ferries aurait assuré 95 % de la croissance de ce trafic passagers. Autre données-clés dont la compagnie aux bateaux jaunes saura tirer profit : **Toulon** traite aujourd'hui presque autant de passagers vers la **Corse** que le port et l'aéroport de **Marseille** ; et la **Corsica Ferries** apparaît désormais comme la 1^{ère} compagnie vers la **Corse** tant en hiver qu'en saison (avec presque 2M de passagers). Sur la base d'un calcul 2008, l'**ORTC** fait par

ailleurs valoir que chaque passager de la **SNCM/CMN** coûterait à la **Collectivité Territoriale de Corse** 67,28€ de subvention publique, chaque passager de **CCM Airlines**, 35,81€, et chaque passager de la **Corsica Ferries**, 9,92€. Au-delà de la bataille âpre que se livrent aujourd'hui les compagnies, voilà de quoi alimenter le débat sur les transports maritimes.

14 députés UMP réunis en Haute-Corse

Pour la seconde fois depuis le début de la mandature, le député-maire de **Biguglia**, **Sauveur Gandolfi-Scheit**, a reçu dans la région bastiaise une forte délégation de parlementaires de la majorité. Une première visite, pour le moins inédite, avait eu lieu en mars 2009. Plus d'une vingtaine de députés UMP avaient alors fait le déplacement autour de leur chef de file **Jean-François Copé** et du Président actuel du groupe UMP à l'Assemblée, **Christian Jacob**. Fort de la réussite de cette initiative, l'élu de **Haute-Corse** avait promis de la renouveler. Rendu impossible en 2010 pour cause d'élections régionales, ce nouveau voyage, qui marque l'attachement des députés à l'égard de notre île, s'est voulu à la fois convivial et dynamique avec une première journée sur **Biguglia**, fief de **Sauveur Gandolfi-Scheit**, et une seconde journée partagée entre **Saint-Florent** (pour une escapade et un déjeuner ruraux) et **Bastia** où s'est tenue, à l'hôtel «**Ostella**», un point avec la presse, suivi d'une réunion de travail et d'un dîner républicain organisé par la **Fédération UMP de Haute-Corse**, en présence des élus, militants et sympathisants locaux de la famille libérale. Si, sur la quinzaine de dépu-



tés qui ont répondu à l'invitation, une partie était déjà là en 2009, on a pu noter la présence, cette fois, de la Vice-présidente de l'Assemblée Nationale **Catherine Vautrin**, de la Présidente de la Commission des Affaires

Culturelles, **Michèle Tabarot**, ainsi que du Questeur du Palais-Bourbon **Richard Mallié** et du député-maire du XVI^{ème} arrondissement de Paris, **Claude Goasguen**, dont la mère est corse.

Des subventions pour la formation des bénévoles associatifs en Corse

La formation des bénévoles est un levier important du développement de la vie associative. Pour y contribuer, le **Conseil du Développement de la Vie Associative (CDVA)** délègue des crédits dans chaque région. Ainsi, les associations de la **région Corse** peuvent bénéficier de subventions pour développer des modules de formation pour les élus et autres bénévoles. La nature des formations n'est pas imposée : il peut s'agir de modules relatifs à la gestion d'une association ou d'apports techniques en lien avec le projet associatif.

Toutes les associations, quelle que soit leur taille, à l'exception de celles qui interviennent dans le domaine des activités physiques et sportives peuvent en bénéficier.

A titre complémentaire, le **CDVA** favorise l'émergence de projets innovants qui répondent aux besoins, enjeux, politiques et évolutions territoriales dans une logique de développement de la vie associative locale : nouveaux projets associatifs (création de nouvelles associations, de structures fédératrices) ou de nouvelles activités par des associations existantes...

Sont prioritairement soutenus : les formations spécifiques liées ou concourant au développement du projet et à l'activité de l'association ; les formations administratives générales ou techniques liées au fonctionnement de l'association ; les projets visant la mutualisation des compétences associatives sur le territoire régional ; les projets qui



permettent l'émergence de nouvelles activités associatives.

La **Direction régionale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)** est chargée d'animer la mise en œuvre du dispositif en **région Corse** en partenariat avec les **Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de Haute Corse et de Corse du Sud (DDCSPP)**. La note d'orientation du **CDVA 2011** pour la **région Corse** est disponible à l'adresse suivante [http://www.association.gouv.fr/980-](http://www.association.gouv.fr/980-subventions-attribuees-pour-2011.html)

[subventions-attribuees-pour-2011.html](http://www.association.gouv.fr/980-subventions-attribuees-pour-2011.html) et sur le site de la **Préfecture de Corse** www.corse-du-sud.gouv.fr

Les demandes de subvention sont à effectuer sur le dossier **CERFA n°12156*03** téléchargeable sur le site

<http://vosdroits.service-public.fr/associations/R1271.xhtml>

Les associations qui souhaitent présenter des projets peuvent le faire auprès de la **DRJSCS** à l'attention de **Mme KINET** avant le 13 mai 2011 à l'adresse suivante : **DRJSCS DE CORSE - Immeuble Castellani - CS 13001 - 20700 AJACCIO CEDEX 09**. Pour tous renseignements, les porteurs de projets peuvent joindre **Mme KINET** à la **DRJSCS** au **04.95.29.67.85** (sylvie.kinet@drjscs.gouv.fr), mais également les **délégués départementaux à la Vie Associative**, **M. OSTY** pour la **Corse du Sud** (**04.95.29.67.67**, christian.osty@corse-du-sud.gouv.fr) et **Mme CESARI** pour la **Haute Corse** (**04.95.32.85.87**, sylvie.cesari@haute-corse.gouv.fr)

Pôle Emploi coache les secrétaires en quête d'un poste

21 avril 2011, Fête des Secrétaires... Une date choisie par Pôle Emploi pour revaloriser un métier et redonner confiance à ses représentant(e)s en quête d'emploi, en leur offrant, lors d'une journée organisée au Théâtre San Angelo, les moyens d'être compétitifs, voire compétitives, sur le marché du travail. Pour en parler, Estelle Guillemain, Responsable d'équipe production Bastia Nord, à Pôle Emploi.



Estelle Guillemain, Responsable d'équipe production à Pôle Emploi Bastia Nord

► **Qu'est-ce qui a donné à Pôle Emploi, l'idée et la volonté d'organiser cette journée ?**

Nous avons déjà identifié, comme une constante, la forte demande d'emplois qui s'exprime dans le domaine du secrétariat, mais dans le cadre du plan gouvernemental de mobilisation de l'emploi mis en place en mars dernier, ce public, fortement impacté, sur Bastia, par le chômage de longue durée, nous est apparu, au même titre que les seniors, comme une priorité. Nous avons actuellement 273 demandes en attente sur ce type de poste, dont 120 émanent de personnes sans emploi depuis plus de 12 mois. C'est à ces derniers que s'adresse cette journée pensée dans une logique de service et d'accompagnement et organisée à une date qui est celle d'un événement né aux Etats Unis dans les années 30.

► **Justement, quelle réalité recouvre le métier ?**

C'est une réalité diversifiée à mille lieux d'une image préconçue du métier. Sous l'appellation se cache une grande variété de tâches, de compétences et un véritable potentiel. C'est bien pour cela que nous avons voulu poser au cours de cette journée la question de la diversification des pistes d'emploi en invitant à s'exprimer sur ce thème la Déléguée départementale aux droits des femmes.

► **La profession reste donc essentiellement féminine...**

A 98% oui et nous savons ce que l'emploi féminin compte d'obstacles... Mais cette journée est aussi faite pour inviter le public concerné à ne pas s'interdire de réfléchir à d'autres carrières possibles. Nous sommes quant à nous témoins de l'aboutissement de projets portés par d'anciennes secrétaires reconverties (dans le domaine agricole, par exemple) ou devenues chefs d'entreprise.

► **Si l'on ne sort pas du cadre, quelle chance a-t-on aujourd'hui de trouver un poste de secrétaire ?**

Sur le bassin de Bastia, en 2010, 171 postes de secrétaires, 47 concernant des opérations administratives diverses, 40 autres relevant du secrétariat-comptabilité, 16 postes d'agents d'accueil et 10 dans le secrétariat médical ont été pourvus. Si le rapport entre demande et offre ne s'équilibre véritablement que pour les postes de secrétaires-comptables, la situation n'est, globalement, pas désespérante. Les outils et les offres spécialement proposés lors cette journée - à l'occasion de laquelle sont notamment prévus deux recrutements sur place - le sont pour ouvrir des voies.

► **Tous les secteurs d'activité recrutent-ils ?**

Le poste de secrétaire est sans aucun doute le plus partagé par l'ensemble des entreprises. On peut considérer, dans la configuration économique qui est celle de la Corse, faite de PME, que là où il y a 10 employés, il y a forcément une secrétaire, véritable pivot de l'entreprise. Il ne faut pas minimiser ce rôle de coordination d'ailleurs souvent reconnu par les employeurs dans l'application de leur politique salariale. Il faut aussi savoir qu'un poste de secrétaire sur quatre, environ, fait l'objet d'une publication à Pôle Emploi, le reste des recrutements se faisant par cooptation, connaissance personnelle etc. Nous essayons de proposer des outils pour travailler aussi sur ce marché caché.

► **Vous avez choisi de consacrer un des ateliers de cette journée à ce thème : «Communiquer par son image». Pouvez-vous nous en dire plus ?**

Il ne s'agit pas d'un atelier relooking mais d'un atelier axé sur toute la communication non verbale. Il faut souligner que pour le recrutement d'une secrétaire, l'employeur place d'emblée la barre très haut et est attentif à un certain nombre de choses.

C'est pour donner au postulant toutes les chances de faire une bonne première impression, que nous avons pensé à organiser cet atelier.

► **Et pour ce qui est de l'outil internet, dont vous avez fait le fil conducteur d'un autre atelier, est-il véritablement exploité en Corse en matière de recherche d'emploi ?**

En Corse, le taux d'équipement est relativement bon. Pôle Emploi travaille par ailleurs avec un réseau de PAM et de Cyberbases qui nous accompagnent de manière forte. Nous essayons de développer ce réseau qui peut servir à ceux qui ne sont pas équipés comme nous essayons de former à l'outil ceux qui ne le sont pas encore. Un outil d'autant plus utile que la configuration géographique de l'île est ce qu'elle est et que, dans ce cadre, être en capacité de répondre à une offre rapidement ce peut être aussi faire l'économie d'un déplacement. Interner permet donc d'être particulièrement réactif, ce qui n'est pas négligeable dans un domaine de recherche d'emploi où la concurrence est rude. Il faut en effet savoir que lorsqu'une offre de secrétariat est déposée, elle donne lieu à pas moins de 20 candidatures dans les premières 36h !

► **La Validation des Acquis de l'Expérience est également une voie que cette journée a choisi d'explorer. Est-ce à dire qu'une grande partie des secrétaires, aujourd'hui, suit un parcours qui n'est pas diplômant ?**

Pas forcément mais certaines ont des diplômes qui ne sont pas en rapport avec leurs compétences actuelles. Elles ont, par exemple, décroché un CAP ou un BEP et après 10 ans d'expérience, de savoirs acquis et de responsabilités assumées, leur montée en compétences n'a pas été actée. La VAE s'offre comme la possibilité d'obtenir un diplôme de niveau supérieur. C'est aussi un bon moyen de reprendre confiance.

Quand, sur le modèle sicilien, agriculture et météo font, en Corse, bon ménage

Après un déplacement en Sicile fin 2010, c'était au tour de la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse de recevoir une délégation du SIAS, système d'information agro-météorologique de Sicile. Une visite organisée dans le cadre d'un projet visant, par un croisement d'expériences et un transfert de bonnes pratiques, à conforter la plate-forme d'agro-météorologie (le SIAC) mise en place par la chambre consulaire.

Un projet ouvert et évolutif

«L'ODARC, explique Marie-Pierre Bianchini, responsable de la division économie rurale de l'Office, a choisi de donner toute sa place à ce projet qui bénéficie ainsi des crédits dégagés dans le cadre du programme européen Interreg IV Ruraland dont nous sommes partenaires, programme qui est destiné à favoriser l'échange de pratiques innovantes en matière de développement agricole et rural. Ce projet bénéficie également d'un budget de 200 000 euros alloué pour la période 2011-2013 dans le cadre du PDRC». L'objectif est bien d'améliorer le portail extranet d'agro-météorologie existant (commandé à **Météo France** par la **Chambre d'Agriculture de Haute-Corse**) en prenant pour modèles les services siciliens, non sans s'être assuré de la transférabilité des bonnes pratiques observées. «L'idée, explique Frédéric Suberbielle, Conseiller auprès de la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse, est aussi de créer une véritable dynamique en impliquant tous les acteurs du territoire et du monde agricole, d'ailleurs invités à cette réunion de concertation du 19 avril.» **CIVAM viticole, INRA, Office Hydraulique** et **ODARC**, bien sûr, avait fait le déplacement et l'auditoire s'est montré particulièrement attentif aux explications des trois représentants du **SIAS**. «En Sicile, les services météo régionaux ont intégré le service agro-météo, souligne Frédéric Suberbielle. Ils sont développés de nombreuses fonctions que nous n'avons pas, comme les alertes SMS.» La **Chambre d'Agriculture** a néanmoins une carte maîtresse à jouer : son partenariat avec **Météo France**. A elles deux, ces institutions totalisent un réseau de plus d'une quarantaine de stations capables d'alimenter le système d'information agro-météorologique.

L'amélioration de l'existant

Le portail extranet est déjà en capacité de donner bon nombre d'informations expertisées. Il donne accès à des bulletins spécialisés (carte Vigilance sur l'île, prévisions pour la **Haute-Corse** et la **Corse du Sud** à 4, 7 et 9 jours, alertes en cas de risque de dépassement des seuils critiques dans le domaine des précipitations, du vent et des températures, données d'observations des paramètres pluie-températures-vent...) et il permet aussi la consultation de bulletins d'irrigation. Mais, comme le précise **Frédéric Suberbielle**, «nous étions jusque-là sur une information par zone ou micro-région. Dès la mi mai, une fois tous les réglages techniques effectués, les agriculteurs pourront avoir accès aux données de leurs parcelles». Ils



Réunion de concertation entre représentants du SIAS et du SIAC, le 19 avril 2011, à la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse

sont déjà une trentaine à utiliser le portail extranet. «Cela paraît peu, concède Frédéric Suberbielle, au regard des 2400 exploitations recensées dans l'île (dont 1500 professionnelles) et réparties entre Haute-Corse, pour les 2/3, et Corse du Sud, pour un tiers. Mais ce qu'il faut savoir, c'est que le dispositif intéresse plus particulièrement ceux qui s'occupent de cultures végétales : arboriculteurs, viticulteurs et agrumiculteurs». **Jean-Philippe Micaelli**, chargé de communication pour la **Chambre Régionale d'Agriculture**, reconnaît volontiers qu'un travail de sensibilisation à l'outil reste à faire même si l'utilité de ce dernier n'est plus à démontrer. Planifier l'activité en anticipant les périodes de traitement, optimiser les investissements en évitant d'appliquer un traitement alors que les conditions météo prévues ne sont pas favorables et respecter l'environnement en limitant le risque de dispersion du traitement : autant de bonnes raisons de rallier l'outil.

Quant au transfert, moyennant adaptation, d'un système qui a fait ses preuves en **Sicile**, il représenterait une innovation de grand intérêt pour la **Corse**, et pas seulement pour le monde agricole : administrations, centres de recherche, développement et acteurs du tourisme, de la santé, de la pêche, des transports, de l'environnement, ou encore de la lutte anti-incendies, pourraient en tirer profit.

LE SIAS EN QUELQUES MOTS

L'ensemble du système **SIAS** repose sur la livraison de services, les **Agriservizi**, aux agriculteurs et à d'autres bénéficiaires, à travers les **NTIC** (site web, SMS...), ceci à partir du traitement quotidien de données issues par l'essentiel de modèles globaux de prévision météo et d'un réseau de 95 stations agro-météorologiques. Les **Agriservizi** concernent la prévision des risques de gelée, des besoins d'irrigation ou de traitement phytosanitaires, des dates optimum de vendanges. Ces prévisions sont transmises par **SMS** porteurs de messages d'alerte et de conseils sur les opérations à réaliser. Elles sont délivrées à des niveaux de précision spatiale et temporelle différents : au niveau de la parcelle agronomique et par jour, au niveau de la commune, en référence à la station d'observation la plus proche. Toutes les grosses exploitations de Sicile sont enregistrées sur le site, soit 12 000 agriculteurs (8000 recevant des SMS). Les acteurs des énergies renouvelables, du tourisme, de la protection civile, des assurances, mais aussi les universités et centres de recherche sont également de grands utilisateurs du **SIAS**.

Sébastien Ristori, Junior

A 23 ans, Sébastien Ristori fait partie de ces jeunes corses animés par une motivation et un esprit d'initiative sans faille. Actuellement inscrit en Master Sciences de gestion à l'Université di Corsica, le jeune homme, originaire du village de Riventosa, a lancé récemment, avec deux de ses camarades de promotion, l'idée de création d'une «Junior-Entreprise». Nommée «Management Consulting Méditerranée», la structure, adoptant la forme associative, s'inscrit dans le cadre d'une démarche nationale qui concerne aujourd'hui pas moins de 159 établissements universitaires. Plusieurs étudiants pourront ainsi mettre à la disposition des chefs d'entreprises insulaires leurs compétences en matière de conseil et d'audit, au plus près des réalités du terrain. Explications en compagnie d'un dynamique porteur de projet.



Sébastien Ristori, étudiant et directeur de Management Consulting Méditerranée, sur la voie de la «Junior-Entreprise» à l'Université di Corsica

► **Sébastien Ristori, quel a été votre parcours jusqu'à présent ?**

J'ai un parcours résolument axé sur la gestion. Depuis deux ans, j'essaie d'étoffer aussi bien mon cursus d'études que mes expériences professionnelles. Après un Bac Comptabilité, j'ai effectué un BTS Comptabilité et gestion suivi d'une Licence Économie et gestion, avec en parallèle un DU de Gestion fiscale, avant d'intégrer en 2010 le Master Sciences de gestion de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE). Parallèlement à mon entrée en Master à l'Université di Corsica, j'ai créé ma propre activité, qui consiste à porter une assistance aux entreprises et cabinets de conseil sur la recherche et la collecte d'informations dans leurs études ou missions. Aujourd'hui, j'ai fait mes premiers pas dans l'enseignement et j'ai pu décrocher, notamment grâce à mes enseignants et au CFA Univ en Région Corse, un excellent poste à BASTIALUTECHNIE, en tant que Manager Financier.

► **Qu'est-ce qui vous a incité à amorcer les démarches de création d'une «Junior-Entreprise» au sein de l'Université di Corsica ?**

Mon expérience personnelle quant à la recherche d'emploi et la difficulté d'en trouver un. J'ai eu la chance de rencontrer Luce Leca, la directrice de Corsicajob et Consiliis,

une femme formidable grâce à qui j'ai pu décrocher mes premiers entretiens ainsi que mes premières missions et collaborations professionnelles. Bon nombre de jeunes ne savent pas comment appréhender le marché du travail, ils ont de la volonté mais aucune connaissance concrète pour se valoriser en entreprise. La «Junior-Entreprise» se révèle être un formidable outil de montée en compétences à destination des étudiants qui le souhaitent. En effet, les intéressés réalisent leur mission dans l'entreprise commanditaire, ils rencontrent un dirigeant, capitalisent une expérience, se font connaître, élargissent leur réseau, et ont donc davantage de chances d'obtenir une embauche à l'issue de leurs études.

► **Comment ont réagi vos enseignants et votre entourage ?**

Ils ont fait plus que réagir ! Ils se sont tous impliqués. Je pense notamment à Christophe Storaï, le directeur du CFA Univ en Région Corse, qui a été notre propulseur, pour décrocher de nouveaux partenaires ou nos actions médiatiques. Christian Cristofari, le directeur de l'IUT di Corsica, et mes anciens enseignants : Thierry Fabiani, Thérèse Albertini et Marie Fusella.

► **Pour quelle forme juridique avez-vous opté ?**

Une «Junior-Entreprise» doit être une association loi 1901, qui exerce une activité économique, à but non-lucratif et à vocation pédagogique.

► **Quels sont vos premiers soutiens financiers ?**

Notre premier soutien financier est la Collectivité Territoriale de Corse. Le CFA Univ en Région Corse et l'Université di Corsica figurent également parmi les partenaires qui soutiennent notre développement.

► **Les démarches administratives pour monter une «Junior-Entreprise» sont-elles lourdes ?**

Le processus de création n'est pas lourd, mais plutôt long... Nous avons tout d'abord présenté un dossier de candidature à la Confédération Nationale des «Junior-Entreprises» (CNJE) qui a examiné notre projet, nos perspectives d'avenir et notre motivation à rejoindre le mouvement. La CNJE a validé notre dossier. À l'issue de cette décision, la CNJE a chargé l'un de ses membres d'effectuer une visite dans notre association, le but étant d'examiner en détail nos process, notre organisation, nos conditions de travail. Il a ensuite été décidé de nous décerner le tout premier label de la CNJE : «Junior-Création». C'est là que l'aventure a com-

- Entrepreneur

mencé... Nous faisons maintenant parti du mouvement des 159 «Juniors» labellisées de France. Il faut trois ans pour accéder à la marque de «Junior-entreprise», il est interdit d'en disposer d'ici là. Dans un an, j'espère que M.C.M sera suffisamment structurée et aura déjà fait ses preuves pour postuler au second label «Pépinière Junior-Entreprise». Ce seront donc nos successeurs qui seront en charge de décrocher l'ultime marque ! En termes de démarche administrative pure à la création d'activité, ce sont les mêmes formalités qu'une constitution d'entreprise. Déclaration au CFE pour l'obtention d'un n° SIRET, de n° de TVA, déclaration à l'URSSAF, etc.

► Des résultats encourageants ?

Oui ! Nous avons eu l'occasion d'être médiatisés. France 3 Corse/Via Stella nous a proposé de participer à l'émission INSEME le 15 février dernier, Corse-Matin a publié un article nous concernant. Le site Internet d'actualités corsicanova.com nous a accordé une interview... Et maintenant vous ! Niveau projet, nous sommes très bien encadrés à l'Università di Corsica, nous allons pouvoir démarrer notre activité en septembre comme il se doit.

► Dans quels domaines d'activité votre «Junior-Création» est-elle spécialisée ?

La structure de Management Consulting Méditerranée (MCM) est orientée aujourd'hui vers les domaines du management enseignés à l'Università di Corsica, à savoir l'analyse financière, la conception de business plan, le domaine organisationnel, le marketing événementiel, les études de marché et les enquêtes... Et du conseil junior avec nos étudiants les plus expérimentés ! Quand MCM deviendra une pépinière «Junior-Entreprise», il faudra ouvrir d'autres pôles d'activités. En rapport, par exemple, avec la filière de Génie civil de l'IUT di Corsica, les formations en informatique ou en environnement.

► Y a-t-il une symbolique derrière le nom «Management Consulting Méditerranée» ?

Pas vraiment... Des idées jaillissaient de toutes parts, des désignations de cabinets de conseils, d'entreprises, de «Junior-Entreprises», et ce nom-là a été proposé. «Management» pour couvrir l'ensemble des disciplines qui ont trait à la gestion d'entreprise et au marketing. «Consulting» pour les activités de «conseils junior». Et «Méditerranée» car il faut savoir dire aux jeunes qu'il est possible d'élargir son réseau et ses activités, sans pour autant quitter la Corse.

► De votre formation en économie-gestion et de votre spécialisation en comp-

tabilité, laquelle vous est la plus utile aujourd'hui ?

Incontestablement, ces deux formations me sont très utiles et m'ont énormément apporté. La comptabilité est un outil, je m'en sers régulièrement dans mon travail. Mais l'envie de porter des projets est née, pour ma part, à l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE). Je suis passionné par la création d'entreprise, le développement de projets et par l'Università di Corsica. Je voulais créer quelque chose pour la fac, qui permette aux étudiants d'exprimer leur créativité et qui révèle les potentialités de chacun.

► En tant que jeune porteur de projet, quel regard portez-vous sur le monde de l'entreprise en Corse ?

C'est un monde passionnant ! On y trouve tout type de personnes. Depuis le lancement de notre «Junior-Création», nous nous sommes fait accuser en quelque sorte de «saturer le marché». Qu'on se le dise, nous n'avons pas vocation à faire de la concurrence, et nous ne saturons rien du tout, au contraire, nous voulons travailler en partenariat avec les chefs d'entreprises insulaires ! Bien que certains d'entre eux soient montés au créneau. Cette façon de voir la saturation du marché est révélatrice d'une vision entrepreneuriale quelque peu erronée, car, d'une part, le marché est grand, et n'est pas forcément toujours limité aux abords de notre île. Et d'autre part, la création et la volonté de porter son projet à bout de bras sont parfois absentes, surtout chez la plupart d'entre nous, les jeunes. Ceci étant principalement dû à une certaine forme de découragement face à l'actualité insulaire, à savoir les grèves, les blocages, les aléas économiques...

► Comment envisagez-vous le développement de MCM ?

Tout d'abord, il s'agit de pérenniser la structure, qu'elle soit connue des acteurs socio-économiques de l'île et de nos étudiants. Elle doit être pour ces derniers un tremplin vers le monde professionnel. Nous allons développer notre activité, d'un point de vue externe, en continuant à communiquer à travers les médias, l'événementiel et du prospect. Sur le plan interne, en informant massivement la communauté estudiantine, pour faire de Management Consulting Méditerranée une composante de l'Università di Corsica connue de chacun !

► Pensez-vous recruter d'autres étudiants à vos côtés ? Dans quel domaine en particulier et pourquoi ?



Aujourd'hui nous sommes trois ! Héloïse Lombardo occupe la fonction de Trésorier Comptable, est en charge des budgets et en lien avec l'administration. Pierre-Louis Pastorello est, pour sa part, Secrétaire général, en charge de tous les projets administratifs et des rapports avec l'IUT di Corsica. Nous allons recruter des étudiants qui veulent participer à la vie de la structure, une entreprise va nous confier une mission, nous choisirons le ou les profils les plus appropriés pour mener celle-ci à bien. Au sein même de notre «Junior-Création», nous aurons très prochainement besoin d'un Webmaster, puis, plus tard, d'un Responsable Qualité.

► Selon vous, quelles sont les qualités requises chez un créateur d'entreprise ?

Il y en a plusieurs. Tout d'abord, le goût du risque. Celui ou celle qui se lance dans une telle aventure doit être bien conscient qu'il s'agit de son gagne-pain, et que tout peut planter à tout moment, ce qui aura forcément des conséquences. Associer à cela bien sûr l'imagination et la créativité. Être capable de réfléchir et décider rapidement. Être courageux, persévérant, ne pas avoir peur de recommencer, de se relever si l'on trébuche, savoir filtrer les critiques. Il faut avoir la capacité de résister aux coups durs, avoir de l'énergie et aimer travailler. Ce sont des qualités indispensables lorsque l'on veut entreprendre, quelqu'un de plus indécis, moins énergique, qui n'aime pas prendre de risque n'a pas un profil de créateur.

► Quels conseils donneriez-vous à un jeune entrepreneur ?

À mon jeune âge, je n'ai pas de conseil à donner, mais je préconiserai ce qui m'a réussi : avoir de l'audace, avoir un projet bien défini, être passionné par son entreprise, par son travail, informer les autres de son projet, les impliquer, les faire participer... Créer une entreprise est une vraie aventure et un challenge à part entière ! C'est ce que nous vivons au quotidien avec MCM, au plus près des réalités du terrain.

Corsica

PAR G.P.

APPIETTO : Questions pour un champion



L'Association SAN CIRGU organise un après-midi détente et distraction le samedi 23 avril 2011 à 14h à l'école de VOLPAJA, à l'occasion du jeu «QUESTIONS POUR UN CHAMPION». Cette manifestation sera totalement gratuite. Cependant, il sera nécessaire de s'inscrire au numéro de téléphone suivant : **06.14.59.90.01**. Ou par mail avant le 22

avril 18 h 00 à partir du site : www.associationsanchirgu.fr

Ce jeu se déroulera sous la forme d'un défi inter-quartiers de la commune d'APPIETTO par équipe de 2 personnes. Tous les sujets seront abordés : humour, films, histoire, géographie, sport... le tout dans un esprit ludique. Le public visé sera âgé de 7 à 99 ans. Cette manifestation, prévue pour durer jusqu'à 19h, marquera le début des festivités du semestre.

VIVARIO : Formation à la technique de la pierre sèche

L'association Le Relais met en place de nombreux stages sur le thème de la transmission des savoir-faire patrimoniaux et des techniques de construction. Une première formation permettra aux insulaires de se familiariser avec la technique de la pierre sèche. Elle se déroulera du 2 au 6 mai prochain en Centre Corse, à Saint Pierre de Venaco. Le but recherché est d'apprendre sur le terrain à maîtriser la restauration et l'entretien de murs de soutènement en pierres sèches. La théorie sera abordée au cours de ce stage et une mise en œuvre sera possible sur un chantier dans des conditions adéquates. Pour obtenir les informations nécessaires à votre inscription, contactez Sandrine Franceschi au lycée Antonini, 3 avenue Noel Franchini, 20 700 Ajaccio Cedex 09 (mail : sandrine.franceschi@accorse.fr).



PIANA : Sixième édition de la Foire «Piana in Festa»



Le 5 juin prochain aura lieu la sixième édition de la «Fiera Piana in Festa». Toutes les personnes qui souhaitent obtenir un stand (artistes ou artisans), peuvent contacter l'office au **04 95 27 84 42** de préférence avant le 15 mai. Le prix du stand sera de 30€ pour la journée. Par ailleurs, une conférence autour de la généalogie sera donnée le 6 août. L'office de tourisme se propose de récupérer vos anciennes photographies de famille (baptême, mariage) en vue d'une exposition.

Contact identique : **04 95 27 84 42**.

PIGNA : Orchestre des Jeunes de Balagne

Afin de mettre en place la nouvelle session de l'Orchestre des jeunes de Balagne, un stage se déroulera à l'Auditorium de Pigna du 28 avril au 1^{er} mai. Cette session est destinée à un public âgé de 10 à 18 ans et à des musiciens ayant au minimum 3 années de pratique de leur instrument. L'inscription est gratuite. Cependant, le nombre de places étant limité ; il est conseillé de se manifester au plus vite auprès du centre culturel Voce. Contact : **04 95 61 73 13** ou **06 79 40 68 80**.



CAMPO : Dissolution du conseil municipal de la commune



Un décret publié dernièrement au journal officiel a prononcé la dissolution du conseil municipal de la commune de Campo.

Les dispositions du code général des collectivités territoriales prévoient que le préfet nomme et installe une délégation spéciale composée de 3 membres qui seront chargés de mener à bien les affaires de la commune et d'organiser de nouvelles élections municipales dont le scrutin aura lieu dans un délai de 2 mois.

DOMAINE DE SPERONE : Le Golf ouvre ses portes

De 9 heures 30 à 18 heures, vous pouvez être accueillis au Golf de Sperone, tous les jours sauf le jeudi après-midi. Par ailleurs le restaurant panoramique ouvre ses portes tous les midi de 12h à 14h30 et jusqu'à 15h le week-end. Contact : **04 95 73 17 13**.



LUMIO : Cérémonie du 8 mai

Le conseil municipal ainsi que le président des anciens combattants de Lumio invitent la population du village et des environs à se rendre à la commémoration du 8 mai. Une messe sera célébrée à 9h30 par le père Coeroli, puis une cérémonie civile et militaire suivra au monument aux morts. Enfin un apéritif sera offert à tous par le conseil municipal à la mairie.



SOLENZARA : Messes du Vendredi Saint

La messe du Vendredi Saint sera célébrée à 18h à Solenzara. La veillée Pascale aura lieu au monastère de Sari le samedi à partir de 21h. Quant au dimanche 24 avril, les messes seront célébrées à 9h30 à Solenzara, à 11h30 à Sari et à 16h à Solaro.



GUAGNO : Réunion d'information

Le samedi 23 avril à 17h, dans la salle du complexe hôtelier, face à l'établissement thermal, se déroulera une réunion d'information pour les habitants du canton des Deux Sorru. Vous pourrez aborder la problématique de l'accueil médicalisé pour les adultes handicapés. L'entrée sera libre.



PORTIGLIOLO : Exposition

Dans l'ancienne cave de la famille Vico, restaurée récemment, vous pourrez voir cette année une exposition qui réunira les artistes et les commerçants autour une rencontre entre le traditionnel et le contemporain. Les artistes proposant de l'art contemporain seront en relation avec les artisans et leur savoir-faire ancestral. Le lieu sera ouvert tous les après-midi pendant les vacances de Pâques ainsi que tous les week-ends jusqu'au mois de juillet.



SANT'ANDRIA DI U COTONE : Élection municipale complémentaire

Le Préfet de la Haute-Corse communique: «Les électeurs et électrices inscrits sur la liste électorale de la commune de Sant'Andria di u Cotone sont convoqués pour le dimanche 15 mai 2011 à l'effet d'élire un membre du conseil municipal. En cas de ballottage, le deuxième tour se déroulera le dimanche 22 mai 2011.»

POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

Les liens se tissent entre la Corse et le monde **autour de Pascal Paoli**

L'associu I Fochi Paoli, cher au président Jacques Luciani, a reçu récemment un personnage illustre tout droit débarqué de Pennsylvanie, et plus précisément de «Paoli City». Un événement qui s'inscrit dans la continuité des efforts de cette association pour internationaliser la mémoire du «babbu di a patria».



La délégation présente à Londres



Ed Auble sur le site des eaux d'Orezza



L'éminent visiteur entouré des membres de l'association



Line Mariani, présidente de l'ACRUPP

Un voyage à destination de **Londres** a précédemment été organisé à l'occasion de la commémoration de la date anniversaire du décès de **Pasquale** et s'est concrétisé par un pont culturel avec des corsees de l'amicale «**Angleterre Pascal Paoli**», association qui réunit des Corses du **Royaume Uni** autour de **Pascal Paoli (ACRUPP)**. Des représentants de cette association se sont rendus à deux reprises d'**Angleterre** à **Morosaglia** en 2009 et 2010, et le 4 février une délégation corse était présente à **Londres** pour commémorer l'anniversaire de la naissance de **Paoli**. Le Corse des Lumières ayant rayonné bien au-delà du continent européen, c'est l'**Amérique** qui s'est rapprochée de la **Corse** à l'occasion de l'accueil récent d'**Ed Auble**, président de la **Business and professional Association** et habitant **Paoli City** en **Pennsylvanie**.

Pour la référence historique, lorsque le 4 juillet 1776 les colonies d'**Amérique** proclamaient leur indépendance, il s'avérait que les motifs de cette révolution se trouvaient être très proches de ceux que furent les motifs des Corses au moment de leur révolution contre **Gênes**. Les gazettes américaines qui suivaient passionnément ce qui se passait en **Corse**, considéraient **Paoli** comme un héros. Si l'histoire l'a oubliée, la réalité des faits est indiscutable. Aujourd'hui pas moins de cinq villes aux **Etats-Unis** portent le nom de «**Paoli City**». C'est dire la fierté de l'**associu I Fochi Paoli** d'accueillir des habitants de cette illustre ville, lesquels ont découvert durant leur séjour le musée départemental de **Morosaglia** et le site des **Eaux d'Orezza**, pour finir sur une note historique, à **Quercitellu**, avec l'intervention de **Felice Tomasi** sur l'oeuvre paoliste dans la micro-région. Cet échange

a débouché sur des projets d'avenir, tel celui d'établir un pont culturel entre **Paoli City** et **Morosaglia**, et d'autres passerelles, notamment avec les élèves du **collège de la Casinca**. L'**associu I Fochi Paoli**, qui envisageait de créer une Amicale qui sillonnerait l'**Europe** «dans les pas du grand homme», va probablement élargir ce champ d'action aux lointaines Amériques. Autant de projets qui seront au cœur de perspectives d'avenir de l'associu qui prépare à plus court terme la 5^e édition de «**I fochi Paoli**», laquelle aura lieu les 21 et 22 mai à **Morosaglia**. L'association a lancé cette année l'idée d'une participation poétique en langue corse et les textes peuvent être envoyés à **François Santini, U cunventu, 20218 Morosaglia**.

Jacques Chancel

Ses coups de cœur, ses coups de gueule !

A plus de quatre vingt printemps, Jacques Chancel ne se départ pas de sa grande vitalité. Le brillant animateur de radio aux 6826 entretiens signe aujourd'hui sa propre radioscopie sous la forme d'un journal intime de plus de quatre cents pages, commentant, pêle-mêle les événements majeurs ayant marqué les années 2007/2010 au plan politique, culturel et sportif, en France et à l'étranger.

Cette vaste rétrospective publiée aux **Editions Flammarion**, **Jacques Chancel** l'a intitulée **«N'oublie pas de vivre»**, un appel impératif que lui lança son père, rescapé de la **Grande Guerre**, ajoutant : *«quoiqu'il puisse arriver, garde ton enthousiasme et sois curieux de tout»*.

Jacques Chancel a fait sien ce précepte paternel, notamment tout au long de ses quarante années de carrière dans l'audiovisuel public. L'autre obligation qu'il s'est lui-même assignée est celle de divertir les gens sans jamais les abaisser, mais plutôt en les élevant.

«Je crois sincèrement que la joie est un remède contre la vie et la mort» affirme l'inoubliable animateur de **«Radioscopie»**. La mort il l'a côtoyée de très près en **Indochine** où il fit ses premières armes dès l'âge de 17 ans, en qualité de correspondant de guerre et de grand reporter, aux côtés des baroudeurs de la **Légion**.

Si son aventure asiatique, qui a *«sublimé sa jeunesse»* pendant huit ans, suscite toujours chez lui une certaine nostalgie, **Jacques Chancel** ce *«grand voyageur qui a parcouru le monde entier»*, comme il se définit lui-même, demeure cependant très attaché à sa province natale, les **Pyrénées**. *«Cette région, écrit-il, a développé mon imaginaire. Bigorre, Béarn et Pays Basque sont au cœur de ma vie.»* Tout comme l'amitié qu'il a entretenue avec les plus illustres et les plus humbles.

L'amitié encore et toujours

Jacques Chancel peut se targuer d'avoir été l'ami des plus grands artistes, chefs d'orchestre et virtuoses d'exception (tels **Karajan**, **Barenboïm**, **Georges Prêtre**, **Lorin Maazel**, **Yehudi Menuhin**, **Arthur Rubinstein**, **Aldo Ciccolini**), écrivains (tels **Marguerite Yourcenar** et **Maurice Druon**, l'auteur de l'immortel **Chant des Parisiens** qui avait, dit **Chancel**, une passion exacerbée pour la **France**). Autant de personnalités parmi d'autres qui furent les invités, en direct, du **Grand Echiquier** que **Jacques Chancel** présenta, avec brio, à la télévision, pendant dix huit ans.

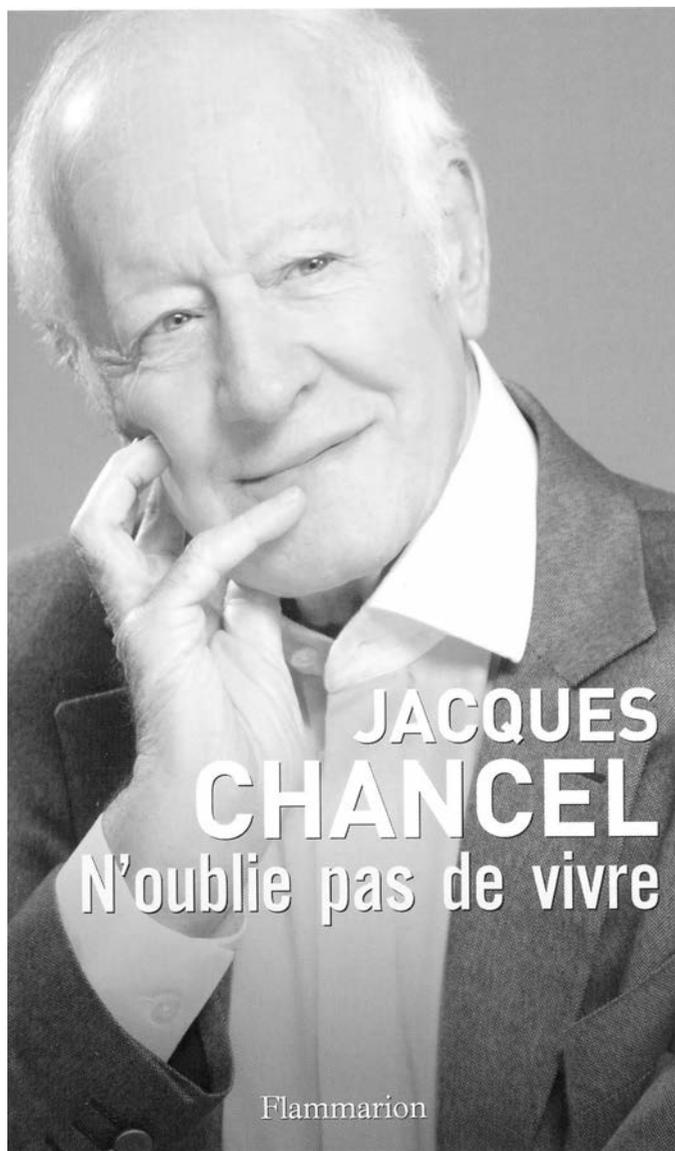
Haro sur les médias !

Connu pour sa franchise, sa générosité et sa convivialité naturelle, **Jacques Chancel** a parfois la dent dure et juge avec sévérité les médias d'aujourd'hui et certains de ses jeunes confrères : *«les radios, à certaines heures, écrit-il, ne sont plus que des cafés du commerce où l'on caquète (...). Tout le monde donne son avis de façon péremptoire, parfois avec des accents de haine. On appelle cela l'interactivité, pour faire chic. L'antenne prend le pouvoir au profit de la rue, c'est le début de la fin »*.

Jacques Chancel n'est pas plus tendre avec les vedettes du petit écran : *«des hommes et des femmes plutôt jeunes et toujours plus nombreux, jugent les gens et les choses, décident du meilleur des mondes, enseignent une manière de gouverner, nous saoulent de leurs certitudes (...). La plupart d'entre eux sont totalement incapables de créer quoi que ce soit. Ils n'auront jamais de destin fut-il voué au pire»*.

Hymne à la vie

Mais le vrai **Chancel**, me semble-t-il, réside ailleurs que dans ces propos amers et ses critiques acerbes pourtant justifiées. Il demeure un exemple d'optimisme refusant la sinistrose, ne croyant qu'à l'**Es-**



pérance, cultivant l'enthousiasme qui *«délivre des miasmes de l'âge»*.

«Je recherche de plus en plus les plaisirs de la Musique et de la Littérature qui nous élèvent au-dessus des bassesses du temps et permettent de sauver le monde d'aujourd'hui. Toute ma vie j'ai voulu être libre. Vivre est un art !». Un art que **Jacques Chancel** perpétue, avec panache, tant à la radio qu'à la télévision et grâce à ses conférences et à ses voyages. L'écriture ne saurait être oubliée. Déjà auteur d'une trentaine d'ouvrages, **Chancel** a deux romans en chantier. Il met actuellement la main à son **Dictionnaire amoureux de la télévision**. Un joli cadeau qu'il espère offrir à ses nombreux amis, dont nous sommes, pour les fêtes de fin d'année.

■ **La Mercerie «De Fil en Aiguille»**, à Ajaccio, au C.C des Salines, innove en proposant des cours de tricot et de couture ainsi que des ateliers pour enfants. **Tél : 04 95 25 88 27.**

■ **Ouverture d'une nouvelle bijouterie «Julien d'Orcel»** au Centre Commercial Géant La Rocade, à Mezzavia-Ajaccio.

■ **Le Restaurant «Terrainéo»**, Route de Palombaggia, par Piccovaggia, est ouvert tous les soirs (dimanche et lundi exceptés). **Tél : 04 95 50 03 94.**

■ **«Le Cosy»**, restaurant au carrefour de Bocca d'Oro, route de Bonifacio est ouvert tous les soirs et propose ses planchas, pizzas au feu de bois, spécialités Corses, desserts maison. **Tél : 04 95 50 19 60.**

■ **Au Golf de Sperone**, le restaurant panoramique, «U Sperun» est ouvert tous les jours de la semaine jusqu'à 14h30 et le week-end jusqu'à 15h. **Tél : 04 95 73 17 13 – 04 95 73 58 60.**

■ **«Chez Marco – La Tonnara»**, restaurant à Bonifacio, toute l'équipe accueille tous les jours, midi et soir. **Réservations au : 04 95 73 02 24.**

■ **Journées Portes Ouvertes**, le samedi 23 et le dimanche 24 avril, de 9h à 19h non stop, aux «Pépinières de Saint Cyprien», à Lecci. **Tél : 04 95 71 61 45.**

■ **A Porto-Polo**, l'hôtel-restaurant-pizzeria «L'Escale» a changé de direction. Depuis le 20 avril, la nouvelle équipe mise en place est à pied d'œuvre 7 jours sur 7. **Tél : 04 95 74 01 54.**

■ **Exceptionnellement**, l'antenne de la CAF sera fermée jusqu'au 27 avril.

■ **«La Ferme Bella Vista»**, à Santa-Luciadi-Moriani a réouvert ses salons et organise un **lundi de Pâques** spécial avec cabri de la ferme au four à bois. **Tél : 06 22 17 59 01.**

■ **Depuis le 16 avril**, le restaurant «Marina d'Oru», à Ghisonaccia, a ouvert ses portes, tous les jours, midi et soir. **Tél : 06 11 63 92 53.**

■ **«Le Jardin de l'Echanguette»**, à Sartène, a réouvert ses portes, le samedi 16 avril. **Tél : 06 20 40 71 49.**

■ **«Un'Antru Versu»**, restaurant à San Gavino di Carbini est ouvert tous les jours, midi et soir. **Tél : 04 95 78 31 47.**

■ **Sur 450m² «Polymat»**, outillage et fixation professionnels, est arrivé, à Ajaccio, après Furiani et Porto-Vecchio, à la Z.I. de Caldaniccia. **Tél : 04 95 26 80 84.**

■ **La 16^e édition de «A Fiera di U Casgiu»**, foire annuelle du fromage fermier, se tiendra à Venaco les 7 et 8 mai 2011, orga-

nisée par l'Association «A Fiera di U Casgiu». **Renseignements : 04 95 47 15 19, www.fromages-corse.org**

■ **Jusqu'au 7 mai et cela depuis le 9 avril**, Le Pays d'Ajaccio fête le printemps, avec un programme riche et varié, allant des activités culturelles et ludiques enracinées dans les traditions locales à la découverte et à la défense du patrimoine, de l'environnement, dans la convivialité, le covoiturage... Programme disponible sur Iphone et inscriptions sur www.viacapa.fr.

Savoir-faire, ateliers cuisine, journée des artisans, bourse aux plantes... pour tous les goûts et pour tous les âges, complètent ce vaste programme.

Renseignements et programme complet à l'**Office du Tourisme d'Ajaccio** ou sur www.ajaccio.tourisme.com.

■ **En raison des fêtes de Pâques**, les services du **Département de la Haute-Corse** seront fermés, le vendredi 22 avril 2011.

■ **Au Géant Casino de La Rocade**, à Mezzavia, 14 nouvelles boutiques viennent s'ajouter à celles déjà en place, soit 43 boutiques.

Et pour les enfants, du 26 au 30 avril, marionnettes, maquillage...

■ **«Le B'52 et La Caravelle»**, hôtel-restaurant à Bonifacio, a réouvert le 21 avril ses portes et ses salons. **Réservations : 04 95 73 03 18. Info line : 06 14 29 63 54.**

■ **Jusqu'au 1^{er} mai**, Corse Paysage Pépinières organise des **Journées Portes Ouvertes** de 9h à 12h et de 14h à 19h et non stop les week-ends, **route de la Canonica** (à côté de l'église de la Canonica) à Lucciana.

-40% sur les Haies et -30% sur les arbres et les arbustes. **Tél : 04 95 33 01 99 – www.corsepaysage.com.**

■ **Le Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de Corse**, recrute par voie statutaire ou, à défaut, contractuelle : un chargé de recyclage, technicien territorial, un chargé de communication et un rédacteur territorial.

Fiches de postes disponibles sur : www.syvadec.fr.

■ **Le vendredi 29 avril**, le restaurant «Le Refuge» de Cartalavonu organise une soirée chants Corses, animée par Jean-Do Leca et ses amis de Canta. **Renseignements au : 04 95 70 00 39.**

■ **A Solenzara**, le restaurant «La Caravelle», avec une nouvelle carte et ses spécialités corses, ses spécialités de poissons, et ses pizzas au feu de bois, est ouvert tous les jours, midi et soir. **Tél : 04 95 57 46 27.**

■ **A Corte, Bradt**, – qualité à prix discount – sera ouvert le dimanche et le lundi de Pâques de 14h à 19h, au **Rond-Point Saint-Jean, route d'Alata**. **Tél : 04 95 48 55 21.**

■ **La quinzaine Commerciale du Printemps**, à Folelli, se déroule depuis le 22 avril et se poursuit jusqu'au 6 mai.

Cette manifestation est organisée par l'**Association des Commerçants de Folelli**, « I Fulelli », en partenariat avec la municipalité de Folelli et la **CCI Haute-Corse**, sur le thème «**cherchez la fleur**». En effet, les commerçants participants à cette manifestation s'engagent aussi à décorer et à fleurir leurs vitrines.

■ **Le vendredi 29 avril**, à 10h, au sein du **Domaine Santa Maria**, à Monticello, se tiendra une conférence de presse au cours de laquelle les «**Demeures Corses**» invitent les médias à découvrir la première maison certifiée **BBC de Corse**.

SOS RAMONAGE

ANALYSE DES INSTALLATIONS GAZ - CONTRÔLE VIDÉO DES CONDUITS

ESSAI À LA FUMÉE DES CONDUITS

DOMINIQUE CRISTIANI

— DEPUIS 1971 — **06 03 29 66 18** —

MAÎTRE ARTISAN - TECHNICIEN EXPERT - SPÉCIALISTE DE LA RÉGLEMENTATION GAZ -
RAMONEUR PROFESSIONNEL DIPLÔMÉ ET QUALIFIÉ

■ **Au Conseil général de la Corse-du-Sud**, la dernière session, le lundi 18 avril, a été marquée par la mise en place des **Commissions Organiques**, l'adoption du **Règlement Intérieur** et la **Constitution des Groupes Politiques**.

Fermeté et ouverture étaient au rendez-vous d'une session où la clarification politique aura été le point d'ancrage d'une nouvelle mandature que le Président **Jean-Jacques Panunzi** entend mener dans la clarté, la rigueur, sans volonté hégémonique mais sans concessions politiciennes, pour respecter le choix des électrices et des électeurs.

Le Président **Jean-Jacques Panunzi** s'est montré, tout au long de cette session, conscient qu'était venu le temps de la POLITIQUE et fini celui des ronds jambes pour un consensus édulcorant souvent le choix de la majorité des citoyens !

A chacun de jouer le rôle désigné par le dernier scrutin.

Les Commissions

COMMISSIONS DES FINANCES

Président : Pierre-Paul Lucciani ;
Vice-président : Marcel Francisci ;
Rapporteur : Laurent Marcangelli.

COMMISSIONS DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Président : Michel Pinelli ;
Vice-président : Pierre-Paul Lucciani ;
Rapporteur : François Colonna.

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

Président : Laurent Marcangelli ;
Vice-président : Pierre Versini ;
Rapporteur : Pierre-Jean Luciani.

COMMISSION DES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES ET SPORTIVES

Président : Pierre Versini ;
Vice-président : Stéphane Vanucci ;
Rapporteur : Nathalie Ruggeri.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DU CADRE DE VIE ET DE LA CULTURE

Président : Nathalie Ruggeri ;
Vice-président : Laurent Marcangelli ;
Rapporteur : Stéphane Vanucci.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES RELATIONS EUROPÉENNES

Président : François Colonna ;
Vice-président : Paul-François Pellegrinetti ;
Rapporteur : Michel Pianelli.

■ **Au Conseil Général de la Haute-Corse**, la nouvelle composition des cinq commissions organiques pour les trois prochaines années, est désormais en place.

COMMISSIONS DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Président : Eric Calloni ;
Vice-présidents : Claudy Olmeta et Michel Mezzardi ;
Rapporteur : Paul Peraldi.

COMMISSION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DES TRANSPORTS

Président : Henri Zuccarelli ;
Vice-présidents : Jean-Baptiste Castellani et Pierre-Marie Mancini ;
Rapporteurs : Jacky Padovani et Pierre-Louis Nicolai.

COMMISSION DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

Président : Pierre Ghionga ;
Vice-président : Jean-Toussaint Guglielmacci ;
Rapporteur : Jean-Baptiste Raffalli.

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES AFFAIRES RURALES

Président : Jacques Costa ;
Vice-président : Pierre Guidoni ;
Rapporteurs : Ange-Pierre Vivoni et Pierre Simeon de Buochberg.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CULTURE ET DU CADRE DE VIE

Président : François Orlandi ;
Vice-président : Jean Dominici ;
Rapporteurs : Joseph Martelli et Francis Giudici.

■ **Session Extraordinaire de la Collectivité Territoriale**, le mardi 3 mai 2011, Salle des délibérations, Hôtel de l'Assemblée, à Ajaccio.

10h30 : séance publique

Questions orales

Examen des rapports inscrits à l'ordre du jour

La Commission Permanente se réunira le lundi 2 mai à 16h30.

Pour une politique plus ferme envers le camping sauvage

Le Mouvement écologiste, par la voix de son secrétaire général Jean François BACCARELLI, réclame une politique plus ferme envers le camping sauvage.

«Tous les ans, la **Corse** est confrontée au camping sauvage avec les camping-cars, caravanes, motos et véhicules en tout genre. Ce fléau n'est plus supportable car, sous prétexte d'avoir payé un billet de transport par bateau, ces touristes ont pour argument que pour eux tout est permis. **FAUX, Il est interdit de camper** : dans les bois, forêts et parcs classés ; sur les routes et les voies publiques ; sur les rivages de la mer ; À moins de 500 mètres d'un site classé ou inscrit ; dans un rayon de 200 mètres autour d'un point d'eau capté pour la consommation.

Notre proposition est la suivante : une politique plus ferme envers le camping sauvage avec la mise en place d'un contrôle au débarquement et à l'embarquement des camping cars, caravanes et autres véhicules

considérés comme des camping cars par l'intermédiaire de passeports camping qui seraient délivrés dans tous les ports de Corse (à **Ajaccio, Bastia, Calvi, Ile Rousse, Porto-Vecchio, Propriano**), estampillés par les gérants de camping durant l'intégralité du séjour. En cas de manquement, la taxe sera de 50 € par jour de fraude. La mise en place de ce système pourrait se faire ainsi : la **CTC** communiquerait à toutes les compagnies maritimes un passeport par vente de billet. Le passeport serait contrôlé à l'embarquement. Si le passeport n'est pas estampillé pour chaque jour de présence sur l'île par les campings, le contrôleur de la **CCI** sera en mesure de prélever la taxe (source de création d'emplois).»



■ **TALASANI**

Inauguration boulodrome

Le **boulodrome Saint Philippe** sera inauguré à **Figarettu** (route de la plage) sur la commune de **Talasanu**, le samedi 23 avril à partir de 19h. **Sereta cun chjami è rispondu**.

■ **CERVIONI**

Cérémonie du 8 mai

Le président des **anciens combattants de la section Campuloru-Castagniccia**, le président de l'**UNSOR**, le président de la **FNACA**, le maire de **Cervioni**, son conseil municipal, le conseiller général du **Campuloru-Moriani**, invitent la population à participer à la cérémonie du 8 mai qui débutera avec la messe à la **cathédrale Saint Erasme** à 10h45, suivie de la cérémonie au monument aux morts à 11h30. Un apéritif sera offert par la municipalité de **Cervioni** à 12h au bar «**U caffè**» sur **A Traversa** et un repas convivial sera servi à l'**hôtel Saint Alexandre** (participation de 25€). Les personnes désireuses d'y participer doivent se faire inscrire avant le 4 mai 2011, auprès de **James Metals** au **04.95.38.18.77** ou au secrétariat de la mairie de **Cervioni** au **04.95.38.10.28**. Une autre cérémonie commémorative aura lieu à 18 heures à **Valle di Campuloru**.

■ **PORTO-VECCHIO**

«**Pido**» présentera son nouveau spectacle : «**Faites des gosses et bonne chance**», au **Centre Culturel**, le samedi 23 avril, à 20h30. Entrée 15€.

■ **BASTIA**

Au cours de la deuxième quinzaine de mai, devrait avoir lieu l'inauguration du nouvel **Office du Tourisme de l'Agglomération de Bastia**, construit **Place Saint-Nicolas**.

Un bâtiment de plus de 200m² abritera la direction et l'ensemble des services consacrés au tourisme avec les dernières innovations technologiques que Bastiais et vacanciers apprécieront.

■ C'est à la **Librairie Terra Nova**, rue **Napoléon** que **Marie-Jean Vinciguerra**, le vendredi 22 avril, à partir de 17h, dédicacera son dernier livre «**Bastion sous le vent**», paru chez **Colonna Edition**.

■ **VELONE-ORNETU**

Le 1^{er} mai, sur les hauteurs de **Velone-Ornetu**, se déroulera la traditionnelle «**Merendella in Fiuminale**», autour de la **chapelle de San Ghjseppu**, où il sera possible, pour 15€, de se restaurer. L'intégralité des bénéfices concourra aux travaux de réfection de la chapelle. **Réservation pour le repas au 06 03 18 40 97** auprès de **Jean-André Santini**. Ne pas oublier pour la randonnée pédestre de prévoir des chaussures de marche !

■ **MIGLIACCIARU**

Histoires de danses, Histoires de danseurs

La **Compagnie de danse corse Vialuni**, revient au **Centre Culturel Anima**. Continuant son travail d'exploration et de sensibilisation du public à la danse, la compagnie présentera un spectacle en cours de création consacré à l'histoire de la danse. **Michelle Etori** et **Jean Manuel Vicente**, s'interrogent et nous interrogent à travers ce spectacle : «*Nous voulons élargir la sensibilité, la connaissance et l'esprit critique des publics. Ce travail nous semble nécessaire dans le contexte de l'île, où l'on voit peu ou pas les grandes œuvres chorégraphiques, et où l'on trouve beaucoup d'écoles de danse et de pratiquants amateurs. Éclairer ces questions : Qu'est-ce que la danse, son histoire, ses enjeux ? Comment se construit le spectacle de danse ? Questionner les styles, classique, moderne, contemporain et leur coexistence aujourd'hui ? On interroge les œuvres : on montre, on essaie, on critique. Qu'est-ce qui nous touche ou nous laisse froids, à quel endroit de notre sensibilité, notre intelligence... ?*»



L'occasion de découvrir ou re-découvrir la danse sous toutes ses formes. Partir des fondamentaux de la danse pour tirer, tisser des fils ; au-delà de la chronologie, des jalons-repères, avec des chorégraphes et des œuvres importants, dans l'histoire. Un spectacle pour découvrir l'histoire de la danse et l'histoire des danseurs.

Un spectacle en cours de création de la **Compagnie de Danse Vialuni**. A découvrir au **Centre Culturel Anima, Salle Cardiccia, Migliacciaru** le 6 mai à 21h.

www.vialuni-danse.com



■ **VESCOVATO**

Atelier Initiation informatique
«**L'informatique pour Tous**»

Le **PAM de Vescovato**, géré par l'association familiale **la Casinca**, vous informe qu'un **atelier initiation informatique** pour débutant sera mis en place à compter du mardi 3 Mai 2011.

Cet atelier d'initiation se déroulera sur 8 semaines, tous les mardis, de 14h15 à 16h15, dans nos locaux.

Une participation de 23€ sera demandée aux usagers désireux de s'inscrire (16€ pour la carte de l'association familiale + 8€ pour les ateliers).

Inscriptions et informations au **PAM de Vescovato** : **04.95.36.44.56**.



LA VIE POLITIQUE / PAR J. SAMPIERI

■ **La Collectivité Territoriale de Corse**, avec **Emmanuelle de GENTILE** et une importante délégation était à **Bruxelles**, pour des rendez-vous d'importance avec diverses Commissions au cours desquelles la **Corse** et l'**Europe** se sont rencontrées dans le cadre des régions.

■ **La droite à la C.T.C.**, (12 membres), semble toujours en quête de cohésion au-delà du simple paraître uni, comme lors du vote du budget primitif ou elle s'est abstenue.

Tous attendent de **Camille de ROCCA SERRA**, leur Président de groupe, les gestes susceptibles de redynamiser l'équipe et de lui donner des perspectives pour tout mettre en œuvre en vue d'une alternance politique que leur électorat souhaite.

■ **A Sant'Andria di u Cotone**, l'élection municipale complémentaire a été fixée au dimanche 15 mai 2011, pour élire un Conseiller municipal. En cas de ballottage, le deuxième tour aura lieu le dimanche 22 mai.

■ **A Campo**, le Conseil municipal a été dissous et une délégation spéciale a été mise en place par **M. Eric MAIRE**, Secrétaire Général de la **Préfecture de Région**. La délégation spéciale se compose de **Messieurs Simon POGGIONOVO**, retraité de la Gendarmerie, **Jean-Paul ACQUAVIVA**, fonctionnaire de Préfecture en retraite et de **Claude-Simon CODANI**. Elle est chargée de gérer les affaires courantes, ainsi que d'organiser de nouvelles élections d'ici le 14 juin prochain.



02

SOFIRAL

Société d'avocats
Résidence Mattéa
Route de la Mer - 20213 Folelli
Tél : 04.95.59.83.11 - Fax : 04.95.59.82.71

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 11 avril 2011, enregistré à la Recette des Impôts de Bastia le 13 avril 2011, bordereau n° 2011/419 case n° 4 la société ROCA SARL au capital, de 900 euros, dont le siège social est 15 rue César Campinchi, 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro, 492 426 424, représentée par Madame BETTINA LEHYARIC, a cédé à la société LADI, SARL au capital de 500 euros, dont le siège social est 15 rue César Campinchi, 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 524 776 226, représentée par Made-moiselle Laetitia AN TOMARCHI, un fonds de commerce de restauration salon de thé, sis et exploité 15 rue César Campinchi, moyennant le prix de 56.000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er mars 2011. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, pour la validité et, pour toutes correspondances, au Cabinet SOFIRAL, Résidence Mattéa, Route de la Mer, 20213 FOLELLI.

43

L'Assemblée générale du 31/12/2010 de la SCI TONY au capital de 152.000 euros dont le siège social est a SARI SOLENZARA (20145) Lieudit Monticello, RCS d'AJACCIO n° 441 533 650, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31 décembre 2010. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

LE LIQUIDATEUR

21

Par acte SSP du 17/04/2011, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination : LE PENDUICK
Objet social : Débit de Boissons, Restaurant, et vente à emporter
Siège social : Route du Port, Résidence la Palmeraie, 20145 SARI-SOLENZARA
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : M DELAHAYE Cédric, demeurant lieu dit Livisani, 20135 CONCA
Immatriculation au RCS de Ajaccio

07

H D DIFFUSION

SARL au capital de 8000 euros,
1 rue Napoléon
20200 BASTIA
RCS BASTIA 492863931

Suite AGE du 12-10-2006 et à compter du 14-04-2011: transfert de siège 4 Rue Impératrice Eugénie, 20200 Bastia. Formalités au RCS de Bastia.

Pour avis, le gérant

01

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE
LA COMMUNE DE CASALTA

2ème insertion.

Le Préfet de Haute-Corse, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2011-066-0001 en date du 07 mars 2011, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la **commune de CASALTA**, avec établissement des périmètres de protection du captage suivant :

- Source de Funtanone

Les pièces du dossier seront déposées en mairie de CASALTA, pendant 15 jours du mercredi 20 avril 2011 au mercredi 4 mai 2011 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en Mairie, ou adressées par écrit avant la date de clôture de l'enquête, au Maire ou au Commissaire Enquêteur qui les joindront aux registres.

Monsieur Jean-Pierre MOMUS, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

Mairie de CASALTA - 20221 Casalta

* Mercredi 20 avril 2011 : de 9h à 12h

* Mercredi 4 mai 2011 : de 9h à 12h

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront déposées pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en mairie de CASALTA, et au Guichet unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoîte Danesi - BP 187 - 20411 Bastia Cedex 9). Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la Loi du 17 juillet 1978, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à CORTE, le 7 mars 2011

Pour le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Corte
Tony CONSTANT.

05

SIVOM DE LA MARANA

Identification de l'organisme qui passe le marché :

SIVOM de la Marana
Route de l'Aéroport - BP 027
20290 LUCCIANA

Procédure de passation : procédure adaptée passée en application de l'art. 28 du CMP

Objet du Marché : Fourniture et pose d'un broyeur de branches pour tracteur à attelage 3 points

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant) :

- prix global de la prestation

- offre technique

Renseignements complémentaires : Sivom de la Marana - Route de l'Aéroport - 20290 LUCCIANA : 04.95.58.40.40

Adresse à laquelle les dossiers de consultation peuvent être retirés :

Sivom de la Marana - Route de l'Aéroport - 20290 LUCCIANA : 04.95.58.40.40

Date limite de réception des offres : lundi 3 mai 2011 à 16h00

Date d'envoi de l'avis à la publication : jeudi 14 avril 2011

18

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

COMMUNE DE CAMBIA

SUITE A UNE ERREUR MATERIEL, LA MUNICIPALITE PROCEDE AU RETRAIT DU MARCHÉ DE REAMENAGEMENT (DEUXIEME TRANCHE) DU SENTIER D'ACCES A LA CHAPELLE SAN QUILICO, ET MUR DE SOUTÈNEMENT DU SENTIER DU HAUT DU VILLAGE.
AL N°14 - du 08/04/2011

13

SARL DESOLE JM ET FILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : Résidence Les Balcons d'Ajaccio, Bâtiment A, Aspretto
20090 AJACCIO
450 668 348 RCS AJACCIO

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2006, le capital a été augmenté en numéraire de 12 500 euros pour être porté à 20 000 euros. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

• Ancienne mention : Capital 7 500 euros

• Nouvelle mention : Capital 20 000 euros.

Mention RCS : AJACCIO.

Pour avis

47

SCI U BOSCU

RCS Bastia 504 962 259

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 01/03/2011 la décision suivante a été votée à l'unanimité :

-Transfert du siège social de la société qui était aussi l'établissement unique de RN 193 - LIEUDIT PATERNU - 20290 BORGIO à Chemin de la Madone - Lieudit SCALO - 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI avec effet au 01/03/2011.

Il ne subsiste aucun établissement ni aucune activité à l'ancien siège. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

16

DECO SERVICES

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : CHEZ MR EMON YANN
LD MACCHIUNCHELLO
20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PRUNELLI DI FIUMORBU du 2 avril 2011, enregistré à la recette des Impôts de BASTIA le 13 avril 2011, bordereau 2011/419, case n°3, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : DECO SERVICES

Siège social : CHEZ M. EMON YANN - LD MACCHIUNCHELLO, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

Objet social : Tous travaux d'isolation par plaques de plâtre, de peinture, de décoration, de rénovation, d'entretien et de mise aux normes de tout ou partie d'immeuble, d'habitation, de maisons collectives ou individuelles, de commerces ou tous autres établissements ouverts au public

Durée de la Société : 60 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros

Gérance : M. DE VLEGELAER Hans demeurant Marine de SOLARO - 20240 SOLARO

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis
La Gérance

**SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE IMMOBILIERE
PROVENCE CORSE « SOCAMI PROVENCE CORSE »**

Société coopérative de caution mutuelle à capital variable régie par les dispositions du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs au cautionnement mutuel et aux établissements de crédit, inscrite par la Banque Fédérale des Banques Populaires sous le n° S 341 et agréée collectivement par le comité des établissements de crédit (décret du 25 juin 1993)
Siège social : 245, boulevard Michelet 13009 MARSEILLE
408 409 753 R.C.S MARSEILLE

**AVIS DE CONVOCATION EN ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

Les sociétaires sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le mardi 17 mai 2011 à 15 heures au Centre des Congrès, 14 Bd Carnot 13100 Aix en Provence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur la gestion et les résultats de l'exercice 2010 et Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du code de commerce et approbation des dites conventions
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2010
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010
- Quitus au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
- Fixation du plafond des engagements assurés par la SOCAMI PROVENCE CORSE
- Remboursement des fonds de garantie pour crédit échus
- Renouvellement du mandat d'un administrateur
- Constatation du capital social au 31 décembre 2010
- Rémunération du commissaire aux comptes
- Pouvoirs en vue d'effectuer toutes les formalités de publicité et autres prescrites par la loi.

Des formules de procuration peuvent être adressées aux sociétaires, sur demande faite au siège social.

Le Conseil d'Administration



REPUBLIQUE FRANCAISE

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE.
Conseil Exécutif**

ARRETE D'ALIGNEMENT N°ARR1102287SSR

**ROUTE NATIONALE 200
COMMUNE DE POGGIO DE VENACO**

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de voirie routière L 112.1 à L 112.8 et R 112.1 à R 112.3,
VU la demande de la SCP « PIGNODEL-MARTINI »

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint des Infrastructures, Routes et transports,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les limites d'alignement de la parcelle n° 947, section C, au lieu dit «PASCIOLONE», située sur la commune de POGGIO-DI-VENACO sont fixées, conformément au plan des lieux établi par la SCP «PIGNODEL-MARTINI»annexe au présent arrêté, matérialisées par «la limite de fait, repérée par la ligne bleue correspondant au haut de talus».

ARTICLE 2 : Responsabilité

Les limites fixées par le présent arrêté, ne sont données que sous réserve des droits des tiers et des règlements en vigueur.

ARTICLE 3

- Monsieur le Directeur Général des Services,
 - Monsieur le Colonel, Commandant de Groupement de Gendarmerie de Haute-Corse,
 - Le service d'exploitation des routes de Haute-Corse,
 - Monsieur le Maire de POGGIO-DI-VENACO,
- Sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Ajaccio le 15/04/2011

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,

P/ Le Président du Conseil Exécutif de Corse et par délégation

Le Directeur Général des Services

Thierry Gamba-Martini

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à BIGUGLIA du 4 avril 2011 a été constituée la société TRANSPORTS BELTRAN, SARL au capital de 1 000 euros, dont le siège est à BIGUGLIA (20620) - 876 Route de Petrelle - Casatorra, ayant pour objet : transport routier de marchandises, location de véhicule industriel avec chauffeur. Monsieur Jean-Baptiste BELTRAN demeurant à BIGUGLIA (20620) - Route de Petrelle, a été désigné en qualité de gérant. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

SCI PALOMINO

Société Civile Immobilière
Au capital de 600 euros
Siège : Velone-Ormetto
20230 San Nicolao
450 198 445 RCS Bastia

CHANGEMENT GERANT

Par assemblée générale extraordinaire en date du 07/04/2011, et suite au décès de M. Noël Palombi, M. Olivier Palombi demeurant à 7 rue du Pal de Fer, 38240 Meylan a été nommé nouveau gérant de la société à compter de ce jour.

Pour avis

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
Conseil Exécutif**

ARRETE N°ARR1102291SSR

**PORTANT RESTRICTION DE LA CIRCULATION
DES VEHICULES SUR LA ROUTE NATIONALE 193
du PR 103 au PR 104+500
COMMUNE DE PIEDIGRIGGIO**

LE PRESIDENT OU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L4422-25 et L 4424-21,

VU le Code de la Route et notamment les articles R411-5, R411-8 alinéa 1, R411-18 et R411 21-1, R411-25 à R411-26, R411-30, R413-1 à R413-16, R415-25, R417-3, R422-4, R431-9 et R421-10,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, 1ère à 8ème parties, Livre 2, 2ème, 4ème et 8ème parties) approuvée par les arrêtés, interministériels sur la signalisation routière du 26 juillet 1974, 7 juin 1997, 16 février 1988, 21 juin 1991 et 6 novembre 1992 modifiés par les arrêtés du 31 juillet 2002 et du 11 février 2008,

VU la demande de l'entreprise CIRCET CORSE en date du 25 février 2011, Considérant que la bonne exécution des travaux pour le remplacement de poteaux téléphoniques, réalisés par l'entreprise Circet Corse pour le compte de France Telecom, nécessite la mise en place de mesures portant restrictions de la circulation sur la RN 193 commune de Piedigriggio du PR 103 au PR 104+500, à compter de la publication du présent arrêté jusqu'à la fin des travaux,

Que la sécurité des usagers justifie pleinement la limitation temporaire ainsi apportée au libre usage de cette section par les conducteurs de véhicules et la discrimination opérée entre diverses catégories de véhicules en application des articles L 4422-25 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, R 411-8 alinéa 1 et R 411-21-1 1er alinéa du Code de la Route;

Sur proposition du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint aux Infrastructures, Routes et Transports

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Une restriction de circulation sera mise en place sur la RN 193 commune de Piedigriggio du PR 103 au PR 104+500, à compter de la publication du présent arrêté jusqu'à la fin des travaux,

La vitesse sera limitée à 50 km/h au droit du chantier,

Un alternat soit manuel par piquets type soit par feux tricolores devra être mis en place au droit des travaux,

Le dépassement de tous les véhicules est interdit,

L'interruption de circulation ne pourra pas dépasser 15 minutes par heure.

ARTICLE 2 :

L'ensemble de la signalisation sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (Livre I - 1ère à 8ème Partie) et éventuellement aux prescriptions du manuel de chef de chantier (édition 2002 SETRA).

Elle sera mise en place et maintenue par l'entreprise CIRCET CORSE à ses frais et sous son entière responsabilité.

ARTICLE 3 :

Les mesures prévues par le présent arrêté sont applicables dès la publication dudit arrêté jusqu'à la fin du chantier et les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Le service de l'exploitation des routes de Haute-Corse et service de la sécurité de la route de la Collectivité Territoriale de Corse devront être prévenus une semaine avant le début des travaux,

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

ARTICLES 5 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 :

- Le Directeur Général des Services de la Collectivité Territoriale de Corse,
- Le service d'exploitation des routes de Haute-Corse,
- Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Corse,
- L'Entreprise Circet Corse;

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse et fera l'objet d'une insertion dans la presse régionale.

A Ajaccio le 15/04/2011

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,

P/ Le Président du Conseil Exécutif de Corse et par délégation

Le Directeur Général des Services

Thierry Gamba-Martini

CLIM SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : Z.I DE Migliacciaru
20243 PRUNELLI DI FIUMORBO
394 164 834 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération en date du 29 mars 2011, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur SIMONPOLI Vincent, demeurant AGAVEZZA - 20240 VENTISERI, pour une durée illimitée à compter du 1er avril 2011.

Pour avis
La Gérance

P2A

SARL au capital de 1.000 €uros
Siège social : rue du Colonel Fieschi
20130 CARGESE
Immatriculation au RCS AJACCIO :
495.205.734

Aux termes d'une délibération en date du 01 janvier 2011, la collectivité des associés a modifié le 1er premier paragraphe de l'objet social pour l'étendre aux activités de :

« DISCOTHEQUE – ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS – LOCATION DE SALLE »

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.



09

Département de la Corse du Sud

Office Municipal de Tourisme de PORTICCIO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse de la personne publique :

Office Municipal de Tourisme de PORTICCIO
Les Echoppes – BP 125
20166 Porticcio.

Mode de passation : Art. 76 et 77 du nouveau Code des Marchés Publics.

Objet du marché : Parution presse écrite quotidienne locale pour l'année 2011

Critères de jugement : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de l'offre technique et du délai d'intervention.

Pondération des critères de jugement :

Délais d'exécution : 60%

Prix : 40%

Règlement de la consultation : Dossier disponible à l'adresse suivante :

Office Municipal de Tourisme de PORTICCIO
Les Echoppes – BP 125
20166 PORTICCIO

Date d'envoi à la publication : Lundi 16 Avril 2011

Date limite de réception des offres : Vendredi 20 Mai 2011 à 12h00

Renseignements : Office Municipal de Tourisme de PORTICCIO – 04 95 25 01 01



Mairie de Borgo
Département de la Haute-Corse

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE

Commune de Borgo
Centre Administratif Route de la gare 20290 BORGIO
courriel : mairie-borgo@wanadoo.fr Tel. 04 95 58 45 45
Fax : 04.95.36.15.33

OBJET DU MARCHE : La présente consultation porte sur l'attribution d'un marché public de travaux ayant pour objet la refecton de l'éclairage public de la zone d'activité de Puretone a Borgo.

TYPE DE PROCEDURE : Procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

TYPE ET FORME DU MARCHE : Marche de travaux. Marche unique.

DUREE D'EXECUTION / DE LIVRAISON : La durée globale d'exécution est fixée à six (6) semaines consécutives, suivant la réception par le titulaire du marché du courrier de notification prescrivant le début de l'exécution des travaux.

DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES

Au plus tard le 18 Mai 2011 à 11h00, à la Mairie de Borgo (Adresse susvisée).

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : Le délai de validité des offres est de quatre vingt dix (90) jours à compter de l'expiration de la date limite de remise des offres, soit le 18 Mai 2011.

MODALITES D'OBTENTION DU D.C.E. : Le D.C.E. sera remis aux candidats qui en font la demande, uniquement par voie électronique (Adresse susvisée).

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

- Valeur technique : 50%
- Prix : 40%
- Délai de réalisation : 10%

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : Le 14 Avril 2011.

14

APPEL D'OFFRES

Pouvoir Adjudicataire

Nom : Le Logis Corse - Cooperative de Production HLM Adresse : Immeuble L'expo – Avenue de la Libération 20600 BASTIA Tel : 04.95.32.73.86 Fax : 04.95.34.20.35

Objet du Marché : Appel d'offres ayant pour objet la construction d'un ensemble de 62 logements et 66 places de parking en R-1 et 62 places de stationnement par la passation d'un marché unique bâtiment et VRD sur la commune de BASTIA Lieu dit MONTESORO 20600.

Type : Travaux de construction et VRD.

Lieu d'exécution de la prestation : Quartier Montesoro - Lieu dit « Amurella » BASTIA – (20600)

Mode de passation

Le présent appel d'offres est lancé sur la forme suivante : Marche unique.

Délai d'exécution : Le délai global d'exécution des travaux est fixé à 24 mois y compris intempéries et congés payés :

Tranche 1 Ferme – 19 mois – Bâtiment B – R-1 et VRD

Tranche 2 Conditionnelle – 14 mois – Bâtiment A et VRD

Maitre d'œuvre

Paul NAVARI - Architecte – Rond Point Ceppo – Lieu dit Arbutetta – 20600 BASTIA – Tel : 04.95.58.96.96 – Fax : 04.95.58.96.97

Retrait du Dossier de la consultation : Les documents sont à retirer auprès de : BUREAU 20 – Villa Carbuccia - Lupino – 20600 BASTIA – Tel : 04.95.33.40.50 – Les frais de tirage sont à la charge des candidats.

Type de procédure : Procédure d'appel d'offres ouvert (article 29 décret 30/12/2005)

Critères d'attribution : Critères énoncés dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres

Date limite de réception des offres ou de demande de participation : 15 juin 2011

Délai pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours

Date d'envoi du présent avis : 15/04/2011



03

OFFICE NOTARIAL DE SAINT FLORENT
S. C. P MAMELLI

Résidence Santa Catalina
SAINT FLORENT (20217)

Tél : 04.95.37.06.00 - Fax: 04.95.37.05.58

"ROUTE 66 - PASTA BAR"

SARL au capital de 2.000,00 Euros
Siège social à Bastia 20600
Avenue de la Libération - Lupino
RCS BASTIA 524 722 089

AUGMENTATION DE CAPITAL

1°) Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Marc FRANCESCHI, notaire à Saint Florent le 06 janvier 2011, enregistré à la Recette des Impôts de Bastia, le 27 janvier 2011, bordereau 2011/132, case n° 2 :

1- Il a été procédé à une augmentation de capital de la société "ROUTE 66-PASTA BAR" SARL au capital de 2.000,00 euros, siège social à Bastia, 20600, Avenue de la Libération, Lupino, RCS Bastia 524 722 089, par voie d'apports

Par Monsieur Jean Luc LUCIANI, retraité, demeurant à Bastia (20600) France, Quartier Bassanese, Villa Napoléon et Madame Angèle, Marie LINALE, retraitée, demeurant à Bastia (20600) France, "Villa Sainte Catherine", Quartier Bassanese, d'un fonds de commerce de débit de boissons, sis et exploité à Bastia 20600, Quartier Lupino, pour lequel Madame Angèle LINALE est immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 341 565 703 comprenant notamment le bénéfice de Licence IV y attachée;

Et par Madame Angèle LINALE sus nommée, d'un local formant le lot 1 d'un immeuble collectif sis sur le territoire de la commune de Bastia (Haute-Corse), Quartier Lupino, cadastré section BC numéro 31.

Les dits apports évalués audit acte savoir :

Le fonds de commerce : 100.000,00 euros

Le bien immobilier : 250.000,00 euros

Le tout sous la condition suspensive de la vérification et l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui devait statuer au vu d'un rapport établi par un commissaire aux apports.

2°) Aux termes d'une délibération des associés réunis en assemblée générale le 18 février 2011, il a été :

- approuvé l'augmentation de capital social de la société de 350.000,00 euros par voie d'apports en nature par la création de 17 500 parts nouvelles de 20,00 euros chacune, numérotées de 101 à 17600. Le capital social étant porté de 2.000,00 euros à 352.000,00 euros,

- décidé de modifier les articles 6 (Apports) et 7 (Capital Social) des statuts comme conséquence de l'augmentation de capital de la manière suivante :

Article 6 - Apport

I. - Lors de la constitution de la société, intervenue aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Marc FRANCESCHI, notaire à SAINT FLORENT, le 3 Août 2010, il a été fait les apports en numéraires suivants Intégralement libérés :

- Madame Angèle LINALE a apporté à la société une somme de : MILLE NEUF CENT SOIXANTE EUROS, Ci 1960,00 euros,

- Monsieur Raymond LUCIANI a apporté à la société une somme de : VINGT EUROS, Ci 20,00 euros,

- Madame Marie Gentile BOTTEGHI épouse de Monsieur Raymond LUCIANI a apporté à la société une somme de : VINGT EUROS, Ci 20,00 euros

Soit au total une somme nette de tout passif, de DEUX MILLE EUROS 2000,00 euros.

II. - Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Marc FRANCESCHI, notaire à SAINT FLORENT, le 06 janvier 2011, il a été fait apport à la société :

A - Par Monsieur Jean Luc LUCIANI et Madame Angèle Marie LINALE d'un fonds de commerce de débit de boissons, sis et exploité à BASTIA 20600, Quartier Lupino, pour lequel Madame Angèle LINALE est immatriculée au RCS de .../...

Bastia sous le numéro 341 565 703 comprenant notamment le bénéfice de Licence IV y attachée;

Ce fonds de commerce a été évalué par les parties à la somme de CENT MILLE euros (100 000,00 Euros).

Par Madame Angèle LINALE :

Des biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble collectif sis sur le territoire de la commune de BASTIA (Haute-Corse), Quartier Lupino, élevé d'un rez-de-chaussée à usage commercial trois étages au dessus cadastré section BC numéro 31, lieudit "PONTE PRADO" pour une contenance de 07 ares et 70 centiares.

Ledit immeuble a fait l'objet d'un règlement de copropriété état descriptif de division établi aux termes d'un acte reçu par Maître Léon Gilles PADOVANI, notaire à CORTE, le 16 juin 1988 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de BASTIA, le 18 juillet 1988 volume 4991 numéro 13,

Savoir :

Le lot numéro UN (01) : Un local commercial en rez-de-chaussée, avec accès à l'est, formant la totalité du niveau.

Ce local a été évalué par les parties à la somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250 000,00 euros).

Ces apports ainsi que leur rémunération ne devaient devenir définitifs qu'au jour de leur vérification et approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui devait au vu d'un rapport établi par un commissaire aux apports.

Cette approbation est intervenue aux termes d'une Assemblée Générale extraordinaire en date du 18 février 2011.

III. - Recapitulation des apports :

A - Lors de la constitution de la société : 2 000,00 euros

B - Lors de l'augmentation de capital : 350 000,00 euros

Total des apports : 352 000,00 euros

Article 7 - Capital Social :

I. - A l'origine il était reparti entre :

- Madame Angèle LINALE, 98 parts, numérotées de 1 à 98, Ci ... 98 parts

- Monsieur Raymond LUCIANI, 1 part, numérotée 99, Ci ...1 part

- Madame Marie LUCIANI, 1 part, numérotée 100, Ci ...1 part

Total : 100 parts

Soit un total égal au nombre de parts représentant le capital social de 2.000,00 euros

II. - Il résulte de l'acte reçu par Maître Jean Marc FRANCESCHI, notaire à SAINT FLORENT, le 6 janvier 2011 et de l'assemblée générale extraordinaire du 18 février 2011 que le capital social de la société est de TROIS CENT CINQUANTE DEUX MILLE EUROS (352 000,00 euros), composé de 17 600 parts sociales de 20,00 Euros chacune, numérotées de 1 à 17 600, réparti comme suit :

- Madame Angèle LINALE, 15.763 parts, n° 1 à 98, de 1.936 à 5.100, et de 5.101 à 17.600, Ci ...15 763 parts,

- Monsieur Raymond LUCIANI, 1 part, n° 99, Ci ...1 part,

- Madame Marie LUCIANI, 1 part, n° 100, Ci ...1 part,

- Monsieur Jean Luc LUCIANI, 1 835 parts n° 101 à 1.935 Ci ...1835 parts

Total : 17 600 parts

Soit un total égal au nombre de parts représentant le capital social de 352.000,00 euros.

Les déclarations de créances devront être faites au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le notaire.

33

**SARL
CORSIKA PROFESSIONNEL**

Lot. Toricell
20232 Oletta

DÉMISSION GÉRANT

Par acte sous seing privé en date du 09 avril 2008, à Oletta, Monsieur Dominici Olivier a démissionné son poste de gérant de la SARL Corsika Professionnel, à compter de ce jour.

Pour avis



12

Maître Jean-Paul PETRESCHI, SAINT LOUIS AVOCATS
(A.A.R.P.I.)

avocat associé au barreau de Paris, demeurant
2, 4 et 6 rue des Deux Ponts - Ile Saint Louis
(75004) PARIS, TEL. 01.44.32.07.00

**VENTE
AUX ENCHERES PUBLIQUES**

LE JEUDI 26 MAI 2011 A 14 HEURES 30

Au plus offrant et dernier enchérisseur, au tribunal de grande instance
de PARIS, au palais de justice, 4 bd. du Palais (75001) PARIS
salle ordinaire desdites audiences

EN UN SEUL LOT

**UN APPARTEMENT de type F2 avec TERRASSE et JARDINET
ET UN PARKING**

**Sis à AJACCIO (Corse du Sud) - Lieudit Ariadne - Aria Marina
Route des Sanguinaires**

Cette vente a lieu à la requête de la SELAFA MANDATAIRES JUDICIAIRES ASSO-
CIES - « M.J.A. », mandataire judiciaire inscrite sur la liste nationale, demeurant 102
rue du faubourg Saint-Denis - CS 10023 - 75479 PARIS CEDEX 10, représentée par
Maître Frédérique LEVY, agissant en qualité de liquidateur de Monsieur Raoul Claude
René Rémy LUGUET-COUDRAY, né le 3 août 1950 à NEUILLY SUR SEINE (92), de
nationalité française, divorcé non remarié de Madame Lucie SELVINI, ayant exercé
la profession d'avocat, dont la dernière adresse était 42 boulevard Jean Jaurès (06)
NICE, mais encore 107 avenue Cyrille Besset (06) NICE, décédé le 14 juillet 2009 à
NICE (06), ayant pour avocat Maître Jean-Paul PETRESCHI, SAINT LOUIS AVO-
CATS (A.A.R.P.I.), avocat associé au barreau de Paris.

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble sis à AJACCIO (Corse du
Sud), route des Sanguinaires, lieudit Ariadne - Aria Marina, cadastré :

- section CN n°81, lieudit « Ariadne » pour 1.792 M²,
- section CN n°83, lieudit « Ariadne » pour 1.044 M²,
- section CO n°163, lieudit « Scudo » pour 196 M²,
- section CO n°197, lieudit « Scudo » pour 7.794 M²,
- section CO n°201, lieudit « Scudo » pour 1.006 M²,

Et plus particulièrement les lots de copropriété suivants :

LOT NUMERO SOIXANTE DEUX (62)

Dans le bâtiment F, au rez-de-chaussée, UN APPARTEMENT d'une superficie privative
« Loj Carrez » de 43,40 M², comprenant, suivant procès-verbal descriptif de Maître
Sébastien ARMANI, huissier de justice à AJACCIO en date du 15 novembre 2010 :
entrée et dégagement, chambre, salle de bains avec WC, séjour avec baie vitrée,
store électrique et climatisation murale, coin cuisine équipée.
TERRASSE côté mer avec JARDINET (36 M²).

JARDINET côté montagne (8 M²).

Suivant même procès-verbal, l'appartement est vide de tout occupant ;

LOT NUMERO CENT SOIXANTE TREIZE :

UN PARKING portant le n°70 du plan.

MISE A PRIX : 55.000 €

(CINQUANTE CINQ MILLE EUROS)

Outre les charges, clauses et conditions prévues au cahier des conditions de vente.

Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'Avocat postulant près le tri-
bunal de grande instance de PARIS.

CONSIGNATION POUR ENCHERIR

Avant de porter les enchères, l'avocat se fait remettre par son mandant et contre
récépissé une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre
du séquestre ou du consignataire désigné dans le cahier des conditions de vente
représentant 10% du montant de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie
puisse être inférieur à trois mille euros.

Fait et rédigé à PARIS, le 11 avril 2011, par l'Avocat poursuivant,

Signé Maître Jean-Paul PETRESCHI.

S'ADRESSER POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS :

1/ A Maître Jean-Paul PETRESCHI, SAINT LOUIS AVOCATS (A.A.R.P.I.) avocat
associé au barreau de Paris demeurant 2, 4 et 6 rue des Deux Ponts - Ile Saint Louis
(75004) PARIS, TEL. 01.44.32.07.00, dépositaire d'une copie du cahier des condi-
tions de vente.

2/ A la SELAFA MANDATAIRES JUDICIAIRES ASSOCIÉS - « M.J.A. », mandataire
judiciaire inscrite sur la liste nationale, demeurant 102 rue du faubourg Saint-Denis -
CS 10023 - 75479 PARIS CEDEX 10, représentée par Maître Frédérique LEVY, TEL.
01.44.24.65.65.

3/ Au greffe du tribunal de grande instance de PARIS, où le cahier des conditions de
vente est déposé.

4/ Sur les lieux pour visiter, où une visite sera organisée, le vendredi 6 mai 2011, de
14h. à 16h. par la SCP ARMANI SEBASTIEN, huissier de justice associé, 1 avenue
Pascal Paoli (20000) AJACCIO, TEL. 04.95.10.96.00.

5/ INTERNET : www.vlimmo.fr

**Informateur
Corse Nouvelle**

TEL : 04 95 32 02 40

FAX : 04 95 32 02 38

44

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Direction Interregionale des Services Penitentiaires PACA-CORSE, 4 Traverse de
Rabat BP 121 - 13277 Marseille cedex 9

Personne responsable du marche : M. Le Directeur Interregional des Services
Penitentiaires

Objet du marche : Fourniture de pain pour des etablissements penitentiaires de la
DISP PACA/CORSE. (lot 5) Maison d'arret d'Ajaccio

Type de marche : fournitures Baguette de 200 gr, quantite minimum : 18 000 unites
et maximum 25 000 unites.

Duree : Pour une duree de 12 mois a compter de la notification

**Modalites essentielles de financement et de paiement et/ou references aux
textes qui les reglementent :**

Le present marche est finance sur le budget 2011 du Ministere de la Justice,

Criteres d'attribution : Prix

Type de procedure : Il s'agit d'un marche a procedure adaptee conformement a l'ar-
ticle 28 du code des marches publics.

Date limite de reception des offres : le 05/05/2011

Conditions pour obtenir les documents :

Conformement a l'article 41 du code des marches publics, le dossier de consultation
du marche sera remis aux candidats gratuitement. Ceux-ci pourront :

a) le retirer directement a l'adresse indiquee ci-dessous : Direction Interregionale des
services penitentiaires de PACA CORSE
Departement du Budget et des Finances Unite des Achats et des Marches Publics 4,
Traverse de Rabat BP 121 13277 Marseille

ou b) le solliciter par courrier ou par fax au 04.91 40 84 85

c) le solliciter par courriel a l'adresse suivante: elodie.giraud-girard@justice.fr

d) le retirer sur le site dematerialise www.marches-publics.gouv.fr sous la reference
DISP-11- 030

Adresse de reception des plis :

DIRECTION INTERREGIONALE des Services Penitentiaires PACA CORSE Depart-
ment Budget et Finances - Unite des Achats et des Marches Publics 4, Traverse de
Rabat BP 121 13277 Marseille



10

**AVIS
D'ATTRIBUTION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : collectivité Territoriale de
Corse.

Correspondant : M. le président du Conseil Exécutif, collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex, tél. : 04-95-51-64-64, télécopieur :
04-95-51-66-21, courriel : commande.publique@corse.fr, adresse internet :
<http://www.corse.fr>.

Objet du marché : Accompagnement et Assistance - Mise en œuvre d'une stratégie
de valorisation de la politique de l'éducation et de la jeunesse

CPV - Objet principal : 71356200

Critères d'attribution retenus :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énon-
cés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique : 70 %;

- Prix : 30 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Nom du titulaire / organisme : Agence L COM - Chemin du Macchione - 20213
SORBO OCCAGNANO

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 21 000 €HT

Date d'attribution du marché : 14 Avril 2011

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant
l'introduction des recours :** Collectivité Territoriale de Corse - Direction Juridique et
de la Commande Publique 22 Cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/04/2011

04

SIVOM DE LA MARANA

Identification de l'organisme qui passe le marché :

SIVOM de la Marana
Route de l'Aéroport - BP 027
20290 LUCCIANA

Procédure de passation : procédure adaptée passée en application de l'art. 28 du
CMP

Objet du Marché : Gestion du système de télésurveillance et de télégestion du
réseau d'assainissement du SIVOM de la Marana

- Lot n°1 : maintenance préventive et curative du système de télésurveillance et de
télégestion du réseau d'assainissement du SIVOM de la Marana

- Lot n°2 : fourniture et installation de matériel de télésurveillance et de télégestion

Le marché est un marché à bons de commandes en application du premier alinéa de
l'article 71 du code des marchés publics. Il est passé pour une période de 1 an renou-
velable 2 fois sans que sa durée totale puisse excéder 3 ans.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en
fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant) :

- prix global de la prestation

- offre technique

Renseignements complémentaires : Sivom de la Marana : 04.95.58.40.40

Date limite de réception des offres : lundi 9 mai 2011 à 16h00

Date d'envoi de l'avis à la publication : jeudi 14 avril 2011

17

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

Mairie de Sisco 20233 SISCO - Tél. 04.95.35.20.01 - Télécopie. 04.95.35.26.42 - email mairie.sisco@wanadoo.fr.

PROCEDURE :

Procédure adaptée (article 25 du CMP).

OBJET DU MARCHÉ :

Travaux à effectuer au groupe scolaire à la Marine de Sisco.
 Lot n° 1 Maçonnerie : Agrandissement des toilettes de la classe maternelle.
 Réfection des toitures du groupe scolaire et de la salle polyvalente attenante.
 Lot n° 2 : Remise en état des fermetures en aluminium. (réparation ou changement).
 Pour toutes informations prendre contact soit avec la Mairie soit avec le délégué aux affaires scolaires Monsieur VILLORESI Raphaël au 06.26.26.40.51.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Jeudi 12 mai à 12 h.**ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE ADRESSEES :**

Monsieur le Maire 20233 SISCO.

DEBUT DES TRAVAUX : Lundi 4 juillet 2011**FIN DES TRAVAUX :** Samedi 27 août 2011.

Date d'envoi à la publication: samedi 16 avril 2011

19

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

Mairie de Sisco 20233 SISCO - T2L. 04.95.35.20.01 - télécopie : 04.95.35.26.42 - email : mairie.sisco@wanadoo.fr.

PROCEDURE :

Procédure adaptée (article 28 du CMP)

OBJET DU MARCHÉ :

Restauration des deux battants de la porte principale de l'Eglise de Saint Antoine de Sisco plus peinture ou vernissage .(en bois de châtaignier)
 Hauteur estimée 3,50 ml largeur estimée 1,80 ml.
 Pour toutes informations complémentaires prendre contact avec Mme NUNZI Virginie 04.95.35.21.32, Présidente de l'association.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Jeudi 12 mai à 12 heures.**ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE ADRESSEES :**

Monsieur le Maire de Sisco 20233 SISCO.

Les travaux doivent être terminés avant le 11 juin 2011.**Date d'envoi à la publication :** 18 avril 2011

31

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/04/2011, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI MAISON MOLINARI**Objet social :** La propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme que la société se propose d'acquérir.**Siège social :** 44 rue Clémenceau, 20260 Calvi.**Capital :** 54.000 euros**Durée :** 99 ans**Gérance :** molinari Coralie, demeurant

Résidence Laniella 1, 20260 Calvi.

Immatriculation : au RCS de Bastia.

23

EMPLOI RECRUTEMENT CORSE DU SUD - ER2A

Société à responsabilité limitée en liquidation

au capital de 2 000 euros

Siège de la liquidation :

Résidence Les Terrasses de Fiori
 Rue Pierre Andréani, Bât. B, Appartement 20
 20137 PORTO VECCHIO
 524 486 651 RCS AJACCIO

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 2011, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14 mars 2011 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Mlle Anaïs CORRE, demeurant à Porto-Vecchio (20137), Résidence Les Terrasses de Fiori, Rue Pierre Andréani, Bâtiment B, Appartement 20, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à Porto-Vecchio (20137), Résidence Les Terrasses de Fiori, Rue Pierre Andréani, Bâtiment B, Appartement 20, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.
 Mention RCS Ajaccio

Pour avis

37

E VIGNE

Société Civile Immobilière
 Au capital de 1 000 euros
 Siège social : Quartier Saint Antoine
 Résidence Monseratu - bâtiment A
 20200 BASTIA (Haute Corse)
 525 143 053 RCS BASTIA

D'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 11 Avril 2011, il résulte que :

- La forme, l'objet social et de la dénomination sociale de la société ont été modifiés à compter rétroactivement du 22/09/2010, conformément aux dispositions des articles L 211-1 à L 211-4 et R 211-1 à R 211-6 du code de la construction et de l'habitation.

Au cours de cette assemblée, il a été décidé une refonte des statuts et l'adoption d'un nouveau texte conformément aux dispositions légales et réglementaires sur les Sociétés Civiles de Construction Vente à compter rétroactivement du 22/09/2010,

Ancienne Dénomination sociale : Société Civile Immobilière E VIGNE.**Nouvelle Dénomination sociale :** E VIGNE.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,représentant legal

27

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ARSM du 08/04/2011, il a été décidé :

* Nouvel intitulé de l'ARSM : Association pour la Réhabilitation des Sentiers Municipaux et du Petit Patrimoine bâti ainsi que des Villages de Balagne qui remplace Association pour la Réhabilitation des Sentiers et du Petit Patrimoine Bâti de Monticello.

* La Nomination du Président Monsieur Jérôme Jean RAFFI

* Remplacement des membres du bureau :

- Monsieur François MATTEI Secrétaire

remplacé par Madame Laurie ROSATI

- Monsieur Laurent LASSALLE Trésorier

remplacé par Madame Catherine

AUGE

- Monsieur Daniel AUGE Vice Président

remplacé par Monsieur Patrick

ORSONI (Conseiller).

26

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18/04/2011 fait à Mezzavia, enregistré à la Recette des Impôts d'Ajaccio le 19/04/2011,

Monsieur Toussaint PERETTI, demeurant Les Hameaux d'Aghiola 20166 PORTICCIO,

a donné en location-gérance à

La société JOMALY, SARL au capital de 2.000 euros, dont le siège social est Les Hameaux d'Aghiola 20166 PORTICCIO, société en cours d'immatriculation au RCS d'Ajaccio,

Un fonds de commerce de "Pizzeria" sis et exploité Les Hameaux d'Aghiola 20166 PORTICCIO, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 327 977 831, Pour une durée de six mois à compter du 1er mai 2011.

En vertu de ce contrat, la société JOMALY exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis

34

DUI SORRU TRANSPORTI

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 15 000 Euros
 Siège Social : NAVACCHIE - 20125 SOCCIA
 R.C.S. AJACCIO: 512.858.655

Aux termes d'une délibération en date du 26 février 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter de cette date de :

- Modifier l'objet social de ta société qui devient :

Toutes opérations de transport national ou international de marchandises par tous moyens de transport, le transit, l'entreposage, la manutention, l'affrètement, le groupage. Ainsi que toutes activités ayant un lien direct ou indirect avec celles-ci.

Le négoce de chaussures tant en commerce de détail qu'en commerce de gros ou demi-gros, ainsi que de tous produits ou prestations pouvant être lié directement ou indirectement à cette activité.

Le reste de l'article demeure inchangé. Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

LA GERANCE

32

AVIS DE CONSTITUTION**FORME :** Entreprise Unipersonnelle à

Responsabilité Limitée

DENOMINATION : «Société d'exploitation du Roi de Rome»**CAPITAL SOCIAL :** 1000,00 Euros**SIEGE SOCIAL :** Chez Mme DEL PINO Simone - 3 Place Pascal Paoli - 20220 Ile-Rousse.

OBJET SOCIAL : La prise en location gérance d'un fonds de commerce de snack, glacier et vente à emporter à l'enseigne « Le Roi de Rome » et de toutes activités et opérations se rattachant à l'objet sus-indiqué du fonds appartenant à Mme Simone DELPINO.

DUREE : Quatre vingt dix neuf ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

APPORTS : L'associé n'a fait que des apports en numéraire : A savoir la somme de 1 000,00 euros. Ladite somme a été déposée auprès de l'agence du Crédit Agricole d'Ile-Rousse 20220.

GERANCE : M. Christian MIQUEL, né le 12 janvier 1974 à BASTIA, demeurant Résidence « Santa Maria» - lieudit « Contrela» - 20220 Santa Reparata Di Balagna, célibataire, de nationalité française est nommé premier gérant.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

22

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ghisonaccia du 12/04/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée**Dénomination sociale :** A SUARA VECCHIA**Siège social :** Cours Chiodi 20240 GHISONACCIA**Objet social :** Débit de boissons, restauration**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés**Capital social :** 1.000 €uros**Gérance :** M. Jules, Michel BARTOLI demeurant Cours Chiodi 20240 GHISONACCIA,**Immatriculation de la Société au** Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance

40

"ROUTE 66 - PASTA BAR"

SARL au capital de 352.000,00 Euros
 Siège social à BASTIA 20600,
 Avenue de la Libération, Lupino
 RCS BASTIA 524 722 089

CHANGEMENT DE GÉRANT

Il résulte d'une délibération de l'assemblée générale des associés en date du 18 février 2011 que Monsieur Raymond LUCIANI demeurant à BASTIA (20600) FRANCE, Lieudit ORTU SIMONETTA, PIETRA ROSSA, a été désignée en qualité de gérant pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Angèle Marie LINALE démissionnaire.

Pour avis
Le Gérant

30

S.A.R.L GRIMALDI TPA

AMENAGEMENT URBAINS ET RURAUX
 Siège social : 20237 LA PORTA

Modification statutaire

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2011, il en résulte :

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 3 des statuts. La dénomination sociale sera dorénavant : Société TPA SARL Aménagements urbains et ruraux.

- article 3, le statut sera modifié comme suit : Dénomination sociale : SARL TPA Aménagements urbains et ruraux
 Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

42

**SOFIRAL**

Société d'avocats
 Résidence Mattéa - Route de la mer
 20213 Folelli
 Tél : 04.95.59.83.11 / Fax: 04.95.59.82.71

Aux termes d'une délibération en date du 13 avril 2011 la collectivité des associés de la société PIETRA CONSTRUCTION, société à responsabilité limitée au capital de 3 050 euros dont le siège-social est RESIDENCE "LE FLORENCE" BAT A TOGA 20200 VILLE DI PIETRABUGNO immatriculée au RCS BASTIA sous le n° 453 764 706, a pris acte du décès de Monsieur Yves VINCI-GUERRA et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame Jacqueline LOTTI Veuve VINCIGUERRA demeurant Résidence le Florence Bât A, 20200 Ville di Pietrabugno, pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 12 janvier 2010.



Avis de marché

64

Section I : Pouvoir adjudicateur

NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse 22 Cours Grandval BP 215,
à l'attention de M. le Président du Conseil Exécutif, F-20187 AJACCIO CEDEX.
Tél: 04.95.51.64.64. Fax: 04.95.51.66.21. Courriel: commande.publique@ct-corse.fr

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Collectivité Territoriale de Corse, Collectivité Territoriale de Corse Service de la Com-
mande Publique 22, cours Grandval BP 215, à l'attention de Service de la commande
publique, F-20187 AJACCIO CEDEX 1. Tél: 0495516464. Fax: 0495516621. Courriel:
commande.publique@ct-corse.fr

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse, Collectivité Territoriale de Corse Service de la Com-
mande Publique 22, cours Grandval BP 215, à l'attention de Collectivité territoriale de
Corse, F-20187 AJACCIO CEDEX 1. Courriel: commande.publique@ct-corse.fr.
Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Collectivité Territoriale de Corse, Collectivité Territoriale de Corse Service Courrier 22
Cours Grandval BP 215, à l'attention de Collectivité Territoriale de Corse - Service
courrier, F-20187 AJACCIO CEDEX. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.
Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.

Section II : Objet du marché

DESCRIPTION

Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Gardiennage des bâtiments de la Collectivité territoriale de Corse

Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Service.
Type de service : 23. Services d'enquête et de sécurité, à l'exclusion des services des
véhicules blindés.

Lieu principal d'exécution : Hôtel de Région et tout autre site adjoint en tant que de
besoin.

Code NUTS FR83.

L'avis implique : Un accord-cadre .

Informations sur l'accord-cadre : Un seul opérateur .

Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

Gardiennage des bâtiments de la Collectivité territoriale de Corse

Classification CPV : 79713000.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Non.

Division en lots : Non.

Des variantes seront prises en considération : Non.

Options : Oui.

Description des options : Marché reconductible 3 fois, par période de 12 Mois, pour
une durée maximale de 48 Mois .

DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du contrat).

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

Cautionnement et garanties exigés : Sans objet

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Virement bancaire (Mandat administratif). Délai de paiement : 30 jours. Une avance est
prévue (taux de 5,00%). Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la
CTC. Fonds propres de la collectivité, Budget Fonctionnement : Chapitre 930 Article
6282. Paiement par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours. Avance
accordée (art. 87 du Cmp). Prix unitaire. Prix fermes la 1ère année puis révisables
annuellement

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attri-
butaire du marché : Groupement solidaire

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscrip-
tion au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies
: Imprimés Dc1 et Dc2 - pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat - auto-
risation administrative - attestations et déclarations sur l'honneur (cf. art. 43 à 45 du
Cmp).

Capacité économique et financière :

Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies
: Effectifs du candidat et personnel d'encadrement - liste des principaux services four-
nis - déclaration indiquant l'outillage, matériel et équipement technique .

Marchés réservés : Non.

CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

La prestation est réservée à une profession particulière : Oui. Loi 83-629 du 12
juillet 1983 ou présentation de références équivalentes.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications profes-
sionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Oui.

Section IV : Procédure

TYPE DE PROCÉDURE

Type de procédure : Appel d'Offre Ouvert.

Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonc-
tion des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Valeur technique	(60 %)
Prix	(40 %)

Une enchère électronique sera effectuée : Non.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 11S0099 .

Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémen-
taires ou du document descriptif :

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

15 juin 2011 à 16 h 00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :
Français.

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Modalités d'ouverture des offres : 23/06/2011 - 14:00.

Lieu : Hôtel de Région Ajaccio.

Section VI : Renseignements complémentaires

IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :

LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES
FONDS COMMUNAUTAIRES : Non

AUTRES INFORMATIONS :

Modalités de retrait des documents : sous format papier à l'adresse indiquée ou sous
format électronique sur le site internet de la collectivité. Renseignements complémen-
taires : Le critère "valeur technique" sera apprécié au regard : - du nombre et de la qua-
lification des moyens humains du candidat affectés à l'exécution des prestations (coef.
25%), - des processus internes de la société concernant notamment la surveillance de
nuit (art. 2.8 du Cctp) et le remplacement en cas d'absence de personnel (art. 3.1 du
Cctp) (coef. 20%) - du plan de formation initiale et continue tel qu'indiqué aux articles
3.3.1 et 3.3.3 du CCTP (coef. 10%), - du plan qualité proposé tel qu'indiqué à l'article
2.9 du CCTP (coef. 5%) . Le délai d'exécution des prestations sera fixé dans chaque
bon de commande. Sauf urgence, ces bons seront transmis 48 heures à l'avance au
prestataire de service. Le type d'accord-cadre retenu est un marché à bons de com-
mande (art.77 du CMP) passé pour les montants annuels suivants : - montant mini-
mum : 200 000euro(s) HT - montant maximum 800 000euro(s) HT. La date prévision-
nelle de début des prestations est fixée au 01/11/2011. Une visite des lieux pourra être
organisée à la demande du candidat. Prendre contact avec la Direction du Domaine
joignable aux coordonnées suivantes : Téléphone : 04.95.51.64.64 Fax :
04.95.51.67.80 Courriel : pierre.visconti@ct-corse.fr

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

=== Candidature ===

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet
http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc1.rtf

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 -
disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc2.rtf)

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) pronon-
cé(s) à cet effet

La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fis-
cales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de four-
nir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fis-
cales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOT12)

Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

Liste des principales fournitures ou des principaux services

Outillage, matériel et équipement technique

Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou tra-
vaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

Effectifs moyens annuels du candidat et importance du personnel d'encadrement

Autorisation administrative d'exercer pour l'entreprise accordée par le Préfet et autori-
sation pour le dirigeant

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano, F-20407 Bastia Cedex1

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, Bd Paul Peytral, F-
13282 Marseille

Introduction des recours : Service auprès duquel des renseignements peuvent être
obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse, Direction Juridique et Commande Publique 22 Cours
Grandval BP 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 19/04/2011

39
Me Patrick LAPIERRE
Me Patricia PARIENTE
Avocats au Barreau de Nice
37, boulevard Victor Hugo - 06000 NICE

MINON

Société Civile Immobilière
Au capital de 154 Euros
Siège Social : Lieudit Cuarcada
Chemin Départemental 340
(20250) SAINT PIERRE DE VENACO
RCS BASTIA D 435319124

L'assemblée générale du 28 février 2011, a pris acte de la démission de Madame Michèle SALVADORI LAPIERRE de ses fonctions de gérante à compter du même jour et a décidé de nommer en qualité de nouveau gérant : Monsieur Olivier LAPIERRE, Quarceta, Chemin Départemental 340, 20231 SAINT PIERRE DE VENACO.

La gérance

24

EMPLOI RECRUTEMENT CORSE DU SUD - ER2A

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège de la liquidation :
Résidence Les Terrasses de Fiori
Rue Pierre Andréani, Bât. B, Appartement 20
20137 PORTO VECCHIO
524 486 651 RCS AJACCIO

Aux termes de l'assemblée générale du 31 mars 2011, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 mars 2011.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Mention : RCS Ajaccio

Pour avis

54

SAS AVENIR CORSE SOLAIRE

RCS AJACCIO 524 353 505

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Avril 2010, il a été décidé de transférer le siège social du 17 Cours Général Leclerc 20000 AJACCIO, à Route de Géant Casino, col du Stiletto, 20090 AJACCIO, à compter du 7 Avril 2011 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis.
Le Président.

41

SARL FRANCESCHI

«KF Consulting»
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 €
Siège : Lieu dit Piazza
20246 RAPALE
RCS BASTIA 490 975 448

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 11/04/2011, la gérante associée unique de la SARL FRANCESCHI a décidé de transférer le siège social de Lieu dit Piazza, 20246 Rapale, à Casa Zezepa, Querciolo, 20213 Folelli à compter du 11/04/2011 et de modifier en conséquence l'article 4 «Siège social» des statuts.

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis

51
Notaires
**OFFICE NOTARIAL
de Maître Yves LEANDRI,**
Notaire associé
1 rue Luiggi Giafferi - 20200 BASTIA

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Yves LEANDRI notaire associé à BASTIA, le 14 avril 2011, déposé aux fins d'enregistrement à BASTIA le 15/04/2011, bordereau n° 2011/434 Case n°1, la SARL CAFETERIA DE LA ROCADE, dont le siège social est à (20000) AJACCIO, Centre commercial LA ROCADE, identifiée sous le numéro SIREN 347 751 307 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville d'AJACCIO, a vendu à la SNC «COTRAC», dont le siège social est à (20600) FURIANI, RN 193, identifiée sous le numéro SIREN 329 869 242 et immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de la ville de BASTIA. Un FONDS DE COMMERCE de SNACK BRASSERIE connu sous le nom de «CAFETERIA DE LA ROCADE», sis et exploité dans un local dépendant du centre commercial «LA ROCADE», Mez-zavia (20000) Ajaccio.

Moyennant le prix de : SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (750.000,00 €),
Propriété : ce jour
Entrée en jouissance : le 1er mai 2011.
Les oppositions seront reçues en l'Office notarial de Maître Yves LEANDRI, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.

Pour unique insertion,
Le notaire

36

VALINCO

Société en Nom Collectif
Au capital de 152.449,02 euros
Siège Social : Route de Bastia
20137 PORTO-VECCHIO
394 179 188 R.C.S. AJACCIO

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale à caractère mixte du 18 mars 2011 les associés de la société VALINCO ont décidé de transférer le siège social, à compter du 18 mars 2011, de PORTO-VECCHIO 20137, Route de Bastia à BASTIA 20200, Centre Commercial Port Toga.

Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention
Siège social : Route de Bastia - 20137 PORTO-VECCHIO
Nouvelle mention
Siège social : Centre Commercial Port Toga - 20200 BASTIA

La Gérante

55

CEGI

Société par Actions Simplifiée
au capital de 40.000 €
Siège Social : Centre Commercial LA ROCADE
20600 FURIANI
435 316 104 R.C.S. : BASTIA

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2011 les associés de la société CEGI ont décidé de transférer le siège social, à compter du 12 avril 2011, de FURIANI 20600, Centre Commercial La Rocade à BASTIA 20200, Centre Commercial Port Toga.

Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :
Siège social: Centre Commercial La Rocade - 20600 FURIANI
Nouvelle mention :
Siège social : Centre Commercial Port Toga - 20200 BASTIA

Le gérant

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

1/ IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ

Commune de Linguizzetta
Adresse : Mairie annexe. Bravone. 20230 LINGUIZZETTA
Téléphone : 04.95.38.90.10 Fax : 04.95.38.89.73
e-mail : mairie.linguizzetta@wanadoo.fr

2/ .pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire

3/ Objet du marché : Réalisation d'une route de desserte sous le village.(280m)

4/ Mode de passation : Procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics

5/ Date prévisionnelle de commencement des travaux : 10 septembre 2011

6/ Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : Garanties et capacités techniques, professionnelles et financières

Situation juridique – Références requises :

- Imprimé DC1 (lettre de candidature)
- Imprimé DC2 (déclaration du candidat)
- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics

Capacité économique et financière- Références requises :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Capacité professionnelle et technique– Références requises :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des travaux analogues effectués au cours des 5 dernières années (sauf entreprise de création récente), indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

- Attestations d'assurance garantie décennale et responsabilité civile

7/ Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Le prix : 40 %
- La valeur technique : 60 %

8/ Retrait des dossiers de consultation :

Par téléchargement gratuit sur le profil de l'acheteur :<http://www.klekoon.com>

9/ Adresse de remise des offres : Les offres doivent être transmises par courrier en RAR ou déposées en main propre contre récépissé en mairie-annexe de linguizzetta. Ouverte du lundi au vendredi de 9 h00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Aucune offre ne sera reçue par voie électronique ni support informatique.

10/Date limite de remise des offres : 20 MAI 2011

11/Date d'envoi à la publication : 19 AVRIL 2011

12/Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Bastia .VILLA Montepiano 20407 Bastia cedex .

72

LE PARC DES OLIVIERS

Société Civile
Au capital de 100.000,00 €
Siège social : Pôle d'activité du Stiletto,
lieudit Stiletto, - 20090 AJACCIO
N° de SIREN : 528 009 160
RCS : AJACCIO

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 octobre 2010, il a été décidé de modifier l'objet social de la manière suivante à compter du 28 octobre 2010 :

« La société a pour objet :
- l'acquisition du ou des terrains, sis à AJACCIO Lieudit Valle d'Alzicciu;
- la construction sur ce ou ces terrains acquis - ou sur le ou les terrains apportés – d'un immeuble à usage d'habitation dénommé LE PARC DES OLIVIERS ;
- la vente en totalité ou par fractions, des immeubles construits, avant ou après leur achèvement. »

Au lieu et place de :

« La société a pour objet :
- l'acquisition du ou des terrains, sis à AJACCIO Lieudit Valle d'Alzicciu;
- la construction sur ce ou ces terrains acquis - ou sur le ou les terrains apportés – d'un immeuble à usage d'habitation dénommé LE PARC DES OLIVIERS ;
- la vente en totalité ou par fractions, des immeubles construits, avant ou après leur achèvement ;
- accessoirement la location totale ou partielle des immeubles ;
- et généralement toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient rien le caractère civil de la société ».

En conséquence l'article 2 des statuts se trouve modifié.

Pour avis, Le Gérant

66

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 16 avril 2011, enregistré à la recette des impôts de Bastia le 19 avril 2011 Bordereau n° 2011/445 case n°1

Monsieur Alain GASPARI, né le 23 février 1962 à SIDI BEL ABBES, de nationalité Française

Demeurant Bât A Résidence Élysée - Avenue de la Libération - Lupino - 20600 BASTIA, a vendu à :

Monsieur Dominique Francis LAMOTTE né le 31 octobre 1956 à Paris (XIVème arrondissement), époux de Madame Christiane PIACENTINI par acte de mariage en date du 29 décembre 1980, les époux étant soumis, en l'absence de contrat de mariage, au régime de la Communauté Légale, de nationalité française, demeurant 8, Allée des Primèvères 20620 BIGUGLIA

Un Fonds de Commerce de Bar-Restaurant lui appartenant exploité à Bastia, 8 Avenue Maréchal Sébastiani sous le nom de «Crèmerie de la Gare», immatriculé au registre du commerce de Bastia sous le n° 65 A 134, comprenant tous les éléments corporels et incorporels du fonds. L'entrée en jouissance a été fixée au 16 avril 2011.

Prix : 60.000,00 €

A savoir : Éléments incorporels, enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et licence IVème catégorie : 57.000,00 €

Matériel et mobilier commercial : 3 000,00 €

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivants la dernière en date des publications légales par Maître Jean-Paul TRANI, Avocat, Résidence Paoli - 22 A, Rue César Campinchi, 20200 Bastia.

25

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porticcio du 18/04/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : JOMALY

Siège social : Les Hameaux d'Aghiola 20166 PORTICCIO,

Objet social : Pizzeria, bar, Restaurant,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 2.000 euros

Gérance : Mme Marie Joséphine MARI (épouse JEUNE), demeurant Lieu dit Bartoletto, Saint Jean de Pisciatello 20117 ECCICA SUARELLA a été nommée gérante.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis
La Gérance

48

**DEBUT
DE LOCATION-GERANCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 1 avril 2011 à Ajaccio, Madame LECA Marie Jeanne née CASALTA, Commercante, inscrite au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 420 506 214 n° Gestion 1998 A 00426, née le 7 novembre 1937 à Bastia (Corse) demeurant 2 Boulevard Fabiani 20000 AJACCIO (Corse) a donné en location-gérance à : La société «La Maison du Corail» société à responsabilité limitée au capital de 170 000 euros, ayant son siège 1 Rue Fesch 20000 AJACCIO (Corse du sud), immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 301 525 051 n° Gestion 1976 B 00028.

Un fonds de commerce de vente d'articles de bijouterie, joaillerie, horlogerie sis et exploité 3 rue Fesch, 20000 AJACCIO (Corse du sud), immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS 420 506 214, à compter du 1er avril 2011 pour une durée de trois années renouvelable par tacite reconduction par période d'un an.

Pour insertion

49

SARL BATI MENUISERIE

Au capital de 2.000 euros
Lieu dit Cara - Chemin d'Appietto
Mezzavia
20167 APPIETTO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 mars 2011 à Appietto (20167), Lieu dit Cara, Chemin d'Appietto, Mezzavia, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : société à responsabilité limitée

DENOMINATION : BATI MENUISERIE

SIEGE SOCIAL : APPIETTO (20167)

Lieu dit Cara, Chemin d'Appietto, Mezzavia

OBJET : Achat, vente, négoce, installation, pose de menuiserie (bois, alu, PVC), petits travaux de maçonnerie, fermetures extérieures, clôtures, placards, agencement intérieur

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 2 000 euros

GERANCE : Vincent CASABIANCA, né le 12 janvier 1970 à Paris 10ème, demeurant à PORTICCIO (20166), 201

Résidence Les Hauts de Porticcio.

IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio,

Pour avis, le représentant légal

20

U PESCADORI

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : Route de BONIFACIO - Quartier PRECOJO
20137 PORTO VECCHIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORTO VECCHIO du 2 avril 2011, enregistré à la recette des impôts de PORTO VECCHIO, le 13 avril 2011, Bordereau 2011/129, case n°1, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : U PESCADORI

Siège social : Route de Bonifacio - Quartier Precojo, 20137 Porto-Vecchio.

Objet social : La vente de plats à emporter ou à consommer sur place, restauration, crêperie, pizzeria.

Durée de la Société : 60 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros

Gérance : Mademoiselle FABY Marina

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis
La Gérance

35

MAURIZI LEVAGE

SARL au capital de 25 000 euros
Siège social : Chez M. Jean-Marie MAURIZI - RN 198 - 20230 SAN NTCOLAO
487 548 349

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 04/04/11, la société ETS MAURIZI FRÈRES, SARL au capital de 500000 euros, dont le siège social est RN 198 - ALISTRO - 20230 SAN NICOLAIO, immatriculée sous le numéro 349970566 RCS Bastia a, en sa qualité d'associée unique de la société MAURIZI LEVAGE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société à compter du 31/12/10. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société MAURIZI LEVAGE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis

57

AEROJAMES

S.A.S. au capital de 531.000 €
Siège social : Chemin d'Appietto
Lieu dit Cara - 20167 MEZZAVIA
454 026 634 RCS AJACCIO

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13/04/2011 :

- les associés ont constaté la conversion de 1260 obligations convertibles (OC) en 3339 actions nouvelles, représentant une augmentation de capital de 200.340 €; le capital social est ainsi porté à 731.340 euros,

- les associés ont procédé à une augmentation de capital pour un montant de 245.640 € par voie de création et d'émission de 4094 actions nouvelles de 60 € de nominal ; le capital social est ainsi porté à 976.980 euros;

- il a été décidé de nommer en qualité de membre du conseil de surveillance Monsieur Alain CHAMPION demeurant 607, avenue de la République, 59000 Lille, en remplacement de Monsieur Jean-Marc HERB.

Le conseil de surveillance du 13/04/2011 a nommé en qualité de directeur général Monsieur Jean-Marc HERB demeurant 8 Allée Victor Hugo, 60260 Lamorlaye.

50

SOFIRAL

Société d'Avocats
Résidence Mattéa - Route de la Mer
20213 FOLELLI
Tél: 04.95.59.83.11 / Fax: 04.95.59.82.71

Par une décision de l'associé unique en date du 1er avril 2011 et du certificat de dépôt des fonds établi le 11/04/11 par la banque Société Générale les 4 Chemins 20137 PORTO VECCHIO, il résulte que le capital social de la SAS MC CONSTRUCTION SUD au capital de 1000 euros, dont le siège social est LOT C2, HAMEAU DE CUPULATTA, 20137 PORTO VECCHIO, immatriculée au RCS AJACCIO 514 447 358, a été augmenté d'un montant de 2000 euros par émission de 200 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1000 euros à 3000 euros. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Par la même décision, Monsieur Miguel CABREIRA a été nommé Président, à compter du 01/04/2011, en remplacement de Monsieur Manuel Martins CABREIRA démissionnaire.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio

28

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes:

DÉNOMINATION : « U CAFFE »

FORME : Société à Responsabilité Limitée.

SIEGE SOCIAL : (20200) Bastia - Centre Leclerc L'Annonciade - Quartier du Fango

OBJET : La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous pays:

- Salon de thé, sandwicherie, boissons, à consommer sur place ou à emporter (licence 1).

DURÉE : 99 années

CAPITAL : Apports en numéraire : 1.000 euros

GÉRANT NON ASSOCIÉ : Monsieur Jean-André MAURIZI demeurant à (20200) Bastia - Ville de Pietrabugno - Résidence I Minelli - Bâtiment F

IMMATRICULATION : au RCS de Bastia.

Pour avis

58

ALBERT PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal - Droit Commercial - Droit des Sociétés

Port de Plaisance de Toga - Bât. A2 -
20200 BASTIA.

Tél. 04.95.32.05.85 - Fax : 04.95.32.13.35

CASA DI L'AMANDULI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social. Lieudit TROSCIA
20232 OLMETA DI TUDA
418 579 868 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération en date du 04 Avril 2011, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Danielle EYSETTE et a nommé en qualité de nouveau gérant Mademoiselle Sylvie SAULI, demeurant Résidence FIOR DI MACCHIA - Bât B5 - 20200 Bastia, pour une durée illimitée.

Pour avis
La Gérance

52

Mme GROSSIN épouse TERRY (ISABELLE CHRISTIANE ANNE) née le 11 avril 1972 à NERAC (LOT ET GARONNE), demeurant Caserne Porette Boite Postale 50 à CORTE (HAUTE CORSE) dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : DESVERGNES ou PRIVAT ou TEYSSOU.

29

CASA DI L'ALIVU

SARL au capital de 8000 euros
Lieu dit MEZZANA, 20290 LUCCIANA.
RCS BASTIA 2002B00215

Le 31/03/2011 à 10 heures, au siège de la société,

Les soussignés:

- Monsieur FURFARO Marc, né(e) le 28/03/1968 à BASTIA, divorcé, de nationalité FRANCAISE, demeurant Lieudit MEZZANA, 20290 LUCCIANA.

- Mademoiselle BRUZZESE Lucia, né(e) le 30/07/1974 à RIZZICONI, célibataire, de nationalité ITALIENNE, demeurant 13. Contrado RUSSO, 99999 REGGIO DI CALABRE.

- Monsieur FURFARO Sauveur, né(e) le 11/04/1961 à BASTIA, célibataire, de nationalité FRANCAISE, demeurant Route de la Madrague - Plaine de LUCCIANA, 20290 LUCCIANA, représentant ensemble l'intégralité des parts sociales de la société, sont réunis afin de participer à L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE, dont l'ordre du jour annoncé par Mademoiselle BRUZZESE Lucia, président de cette assemblée, est :

Dissolution anticipée de la société, définition du siège de liquidation, nomination du liquidateur

RESOLUTION n° 1
La société est dissoute par anticipation à compter du 31/03/2011 pour cause de cessation d'activité. Elle est par conséquent mise en liquidation volontaire à compter de la même date. CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

RESOLUTION n° 2
A compter de cette même date : Monsieur FURFARO Marc, né(e) le 28/03/1968 à BASTIA, divorcé de nationalité FRANCAISE demeurant Lieudit MEZZANA, 20290 LUCCIANA, est nommé liquidateur pour la durée de la liquidation, celui-ci déclare accepter ces fonctions. Le siège de liquidation est fixé au siège social de la société.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

RESOLUTION n° 3
L'assemblée donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés sous réserve notamment des dispositions de l'article L 237 du code de commerce.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30. De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès verbal qui sera signé par la collectivité des associés.

Fait à Lucciana le 31/03/2011
en quatre exemplaires originaux.

M. FURFARO Marc,

Mlle BRUZZESE Lucia,

M. FURFARO Sauveur,

M. ORHENSTEIN Jean-Michel

78

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Calvi du 29 décembre 2010, la Société VITO Corse, S.A.S au capital de 1 000 000 €, sise 100 Terrasse Boieldieu - Tour Franklin - 92800 PUTEAUX, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 518 094 784

a donné en location gérance à M. ACQUAVIVA Jean-Pascal, immatriculé au RCS de Bastia sous le n°413 470 360, un fonds de commerce de Station Service à l'enseigne VITO, sis et exploité à Alzetta - 20260 CALVI, pour une durée de 3 ans.

A compter du 1er janvier 2011.

FORME : S.A.S.
DENOMINATION : "LE CHARLOT"
CAPITAL SOCIAL : 324.000,00 Euros
SIEGE SOCIAL : Place du monument, 20220 ALGAJOLA
OBJET SOCIAL : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger la restauration traditionnelle.
DUREE : Quatre vingt dix neuf ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
APPORTS : Les associés ont fait apports de leur fonds de commerce de restauration.
 Evalué à la somme de 324 000,00 € par le commissaire aux apports M. Vincent Lavabre.
PRESIDENT : François ROSSI, né le 02 mai 1953 à ALGAJOLA (2B), de nationalité française, marié sous la communauté des biens, demeurant place du monument à ALGAJOLA 20220, Haute Corse.
 La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Jean-François FRANCESCHETTI

Avocat au Barreau
 5, Rue Grignan
 13006 MARSEILLE

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme : société par actions simplifiée
Dénomination : FASP PRODUCTION
Nom commercial : N1 Born in Ajaccio 1769
Capital social : 8.000 euros
Siège : Immeuble Elbe B, Route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO
Objet : la conception, la fabrication, directe ou indirecte, l'achat, la vente, la distribution de tous types de vêtements, chaussures, accessoires ainsi que de produits souvenir. Le commerce de détail et de gros de textiles, la décoration.
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées : tout actionnaire peut participer aux assemblées, chaque actionnaire disposant d'autant de voix qu'il possède d'actions.
Agrément : les cessions d'action à des tiers sont soumises à agrément statuant à la majorité des voix des actionnaires disposant du droit de vote
Président : Monsieur Fabien DARBON demeurant Immeuble Elbe B, Route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO
Immatriculation : RCS AJACCIO

Pour avis

SCI I'PINI

SCI au capital de 1524, 49 euros
 Siège social : Domaine I'Pini,
 route de Palombaggia,
 20137 PORTO VECCHIO
 319 050 456 RCS Ajaccio

L'AGE du 18/04/2011 a nommé en qualité de gérant Monsieur Maubaq Alain demeurant 37 chemin de Tanit, 06160 JUAN LES PINS, en remplacement de Madame Claude Maubaq, à compter du 20/04/2011.
 Modification au RCS d'Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du quatorze avril 2011, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes

FORME : Société par actions simplifiée.
DENOMINATION : SAS REGAIN
CAPITAL : 8.500 euros.
SIEGE : 7 Allée des Arbousiers - Les Collines 2 - 20600 Furiani.
OBJET : L'exercice - la production, l'exploitation, l'achat, la vente, la distribution, la diffusion de films cinématographiques et de films et programmes audiovisuels et ce par tous moyens connus ou inconnus à ce jour, ainsi que toutes les opérations dépendantes, annexes ou s'y rattachant, telles que l'édition de toute oeuvre littéraire, de tous documents ou réalisations photographiques ou publicitaires.
 - la production, l'exploitation, l'achat, la vente, la distribution, l'édition de toutes oeuvres musicales, ainsi que toutes les opérations dépendantes, annexes ou s'y rattachant.
 - la production, l'exploitation, l'achat, la vente, la distribution, l'édition de toutes oeuvres littéraires, ainsi que toutes les opérations dépendantes, annexes ou s'y rattachant.
 - la production, l'exploitation, l'achat, la vente, la distribution, l'édition de spectacles vivants et musicaux, de pièces de théâtres, ainsi que toutes les opérations dépendantes, annexes ou s'y rattachant.
 - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus;
 - l'acquisition et la location de tous véhicules et matériels divers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées et pour le compte d'un tiers.
 - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes les opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
 - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevet concernant ces activités.
 - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
DUREE : 99 ans
PRESIDENT : M Florent BÔLE, né le 17 juillet 1963 à La Chaux de Fonds (Suisse) de nationalité française, demeurant 7 Allée des arbousiers, Les Collines 2 - 20600 Furiani.
IMMATRICULATION : au RCS de Bastia.

Pour avis

SARL BRAD PISCINE

SARL au capital de 7622, 45 euros
 Siège social : Hameau de Crosciano, 20233 SISCO
 489 292 524 RCS Bastia

L'AGO du 10/04/2011 a décidé de transférer le siège social de la société au LIEU DIT MARINA, 20233 SISCO, à compter du 10/04/2011.
 Mention au RCS de Bastia

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

67

Par jugement en date du 12/04/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

CLAME
 (Centre Laser Médical Esthétique)
 21 rue César Campinchi
 20200 Bastia

Activité : Location et exploitation de tous lasers médicaux.

RCS Bastia : B 428 714 364, 2000 B 1

Juge commissaire :

Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :

M. Philippe Marchioni

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Bosco d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

68

Par jugement en date du 12/04/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

PROMO CONSTRUCTION 20
 «PC 20» SARL
 Lieu dit Valrose - RN 193
 20290 Borgo

Activité : Entreprise de travaux publics et bâtiments

RCS Bastia : B 494 314 636, 2007 B 72

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Jacques de Zerbi

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Bosco d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

69

Par jugement en date du 12/04/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

SARL BALANINA POSE (SARL)
 Imm. Orliconi - Route de Santore
 20260 Calvi

Activité : Achat, vente et pose de projets publicitaires ...

RCS Bastia : B 478 980 725, 2005 B 606

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Mandataire judiciaire :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Bosco d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à

déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

76

Par jugement en date du 12/04/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

BT & TP LICCIONI (SARL)
 Plaine du Caribou
 20228 Cagnano

Activité : Maçonnerie, terrassement et travaux publics

RCS Bastia : B 499 541 258, 2007 B 358

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Roger Le Mao

Juge commissaire suppléant :

M. Philippe Marchioni

Mandataire judiciaire :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Bosco d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

DEPOT ETAT COLLOCATION

70

LJ - 4151997
 JPC Infografica
 8 rue Notre Dame de Lourdes
 20200 Bastia
 RCS Bastia / RM n° B 382 391 084

91 B 153

DEPOT DE L'ETAT DE COLLOCATION

Ordre Bastia section AB n° 75 Lot 13

Les créanciers de la procédure susvisée sont informés que le représentant des créanciers a déposé au Greffe le 12/04/2011 l'état de collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au Bodacc.

71

LJ - 4151627
 SARL SALDUCCI ET CIE
 Mandriale
 20200 Santa Maria di Lota
 RCS Bastia / RM n° B 348 349 523

88 B 194

DEPOT DE L'ETAT DE COLLOCATION

Ordre Corbara section A n° 835 Lot 17

Les créanciers de la procédure susvisée sont informés que le représentant des créanciers a déposé au Greffe le 12/04/2011 l'état de collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au Bodacc.

Pour extrait,

SCP NAPPI-CASANOVA,

Greffiers Associés

AVIS DE MARCHE

Organisme acheteur : Commune d'Ucciani - Mairie - 20133 UCCIANI
 Tél. : 04 95 52 80 02 - Fax : 04 95 52 88 46

Objet du marché : travaux de réfection des enrobés de la place de la fontaine.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Procédure : procédure adaptée.

Téléchargement du règlement et du document de consultation des entreprises sur : <http://cc-gravona.e-marchespublics.com/>

Date limite de réception des candidatures et des offres :

vendredi 20 mai 2011 à 12 heures.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20 avril 2011.

ARTISAN-MAÇON

Effectue tous travaux de maçonnerie
 Rénovation – Gros Œuvre –
 Second Œuvre Intérieur – Extérieur

06 32 50 39 17



AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) - NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse, Direction Générale Adjointe aux Infrastructures, Routes et Transports, F-20187 Ajaccio.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Collectivité Territoriale de Corse, direction des routes 8 Bd. Benoîte Danesi, F-20411 Bastia. E-mail : francois-xavier.ciccoli@ct-corse.fr. Fax (+33) 4 95 31 29 58.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse, direction des routes 8 Bd. Benoîte Danesi, F-20411 Bastia. Fax (+33) 4 95 31 29 58. URL : <http://www.corse.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) - TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) - DESCRIPTION

II.1.1) - Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

prestations de topographie et de géomètre-expert foncier.

II.1.2) - Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services : Services.

Catégorie de service : no12.

Lieu principal de prestation : haute Corse.

II.1.3) - L'avis implique :

L'établissement d'un accord-cadre.

II.1.4) - Informations sur l'accord-cadre :

Accord-cadre avec un seul opérateur.

II.1.5) - Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

prestations de topographie et de géomètre-expert foncier.

II.1.6) - Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

71351810.

II.1.7) - Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Non.

II.1.8) - Division en lots :

Division en lots : Oui.

Il convient de soumettre des offres pour : un ou plusieurs lots.

II.1.9) - Des variantes seront prises en considération : Non.

II.2) - QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) - Quantité ou étendue globale :

marché à bons de commande dont les montants seront de

Pour le lot 1 RN 193 : 20.000,00 euros (H.T.) minimum et 300.000,00 euros Ht maximum par an.

Pour le lot 2 RN 197 et 2197 : 10.000,00 euros (H.T.) minimum et 100.000,00 euros Ht maximum par an.

Pour le lot 3 RN 198 : 20.000,00 euros (H.T.) minimum et 300.000,00 euros Ht maximum par an.

Pour le lot 4 RN 200 : 10.000,00 euros (H.T.) minimum et 100.000,00 euros Ht maximum par an.

Ce marché sera conclu pour une année et reconductible trois fois sans que sa durée totale n'excède quatre ans.

II.2.2) - Options : Non.

II.3) - DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du contrat).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) - CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) - Cautionnement et garanties exigés :

Caution : non exigée.

Garantie : chiffre d'affaire.

III.1.2) - Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC, chapitre 908, articles 2315 et 821. Paiement par virement, conformément à l'article 86 et suivants du Code des Marchés Publics.

Les modalités de versement d'une avance sont fixées dans le CCAP.

Les prix sont fermes actualisables.

III.1.3) - Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

le marché sera conclu avec soit une entreprise unique, soit des prestataires groupés conjoints.

III.1.4) - L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non.

III.2) - CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) - Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du CMP,

- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP, sous réserve de la mise en application des dispositions de l'article 52-1er alinéa du CMP,

- les candidatures qui ne présentent pas de niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes.

Situation juridique - références requises :

Pour le candidat :

- la lettre de candidature suivant modèle DC 4.

Pour le candidat et chacun des co-traitants et sous-traitants éventuels :

- la déclaration du candidat suivant modèle Dc5 joint au DCE.

- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (article 46 du Cmp). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de l'attestation sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC 7).

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

III.2.2) - Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : les capacités financières des candidats seront appréciées au vu de son chiffre d'affaires atteint au cours des 3 dernières années. Il en sera de même pour chacun des sous-traitants déclarés. Le cas échéant, le pouvoir adjudicateur s'autorisera, si par ailleurs les conditions requises sont remplies, à prendre en considération les candidatures présentant moins de trois ans de chiffres d'affaires.

III.2.3) - Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : elle sera jugée au vu du mémoire technique selon :

- moyens humains affectés aux levers,

- moyens matériel affectés aux levers,

- méthodologie envisagée pour réaliser les levers topographiques,

- qualité à laquelle s'engage le géomètre pour le rendu (précision du dessin, nom des calques, lignes de ruptures).

III.2.4) - Marchés réservés : Non.

III.3) - CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

III.3.1) - La prestation est réservée à une profession particulière : Non.

III.3.2) - Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Oui.

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) - TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) - Type de procédure : Ouverte.

IV.1.2) - Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.1.3) - Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue : Non.

IV.2) - CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) - Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. prix. Pondération : 60.

2. valeur technique. Pondération : 40.

3. dont : - moyens humains affectés aux levers. Pondération : 10.

4. moyens matériel affectés aux levers. Pondération : 10.

5. méthodologie envisagée pour réaliser les levers topographiques. Pondération : 10.

6. qualité à laquelle s'engage le géomètre pour le rendu. Pondération : 10.

IV.2.2) - Une enchère électronique sera effectuée : Non.

IV.3) - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) - Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

11-55402.

IV.3.2) - Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non.

IV.3.3) - Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 27 mai 2011.

Documents payants : non.

IV.3.4) - Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

27 mai 2011 - 16:00.

IV.3.5) - Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

IV.3.6) - Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français.

IV.3.7) - Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) - Modalités d'ouverture des offres :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) - IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE : Non.

VI.2) - LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : Non.

VI.3) - AUTRES INFORMATIONS :

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 15 avril 2011.

VI.4) - PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) - Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia, villa Montepiano, F-20407 Bastia.

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, bd Paul Peytral, F-13282 Marseille.

VI.4.2) - Introduction des recours :

VI.4.3) - Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse, direction des routes 8 Bd. Benoîte Danesi, F-20411 Bastia. E-mail : francois-xavier.ciccoli@ct-corse.fr. Fax (+33) 4 95 31 29 58.

VI.5) - DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 15 avril 2011.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : 11S0031

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse Direction des Routes 22 Cours Grandval - BP 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1.

Adresse d'expédition : Collectivité Territoriale de Corse Direction des Routes Service Etudes et Investissement 8 Bd Benoîte Danesi, F-20411 Bastia Cedex 09.

Classification des produits :

• Services immobiliers

• Services fournis principalement aux entreprises



Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
GREFFE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

INFOGREFFE
PAR INTERNET
www.infogrefe.fr

L'information légale sur les entreprises
(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINTEL **3617 infogrefe**
8877 + 8881 TTC/m

PAR TÉLÉPHONE **0 899 70 22 22**
Ligne TTC/m + 8881 TTC/m



Avis de marché

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse 22 Cours Grandval BP 215, à l'attention de M. le Président du Conseil Exécutif , F-20187 AJACCIO CEDEX.

Tél: 04.95.51.64.64. Fax: 04.95.51.66.21.

Courriel: commande.publique@ct-corse.fr

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse, Collectivité Territoriale de Corse Direction Juridique Service Commande Publique 22, cours Grandval - BP 215, à l'attention de Collectivité Territoriale de Corse , F-20187 AJACCIO CEDEX 1.

Tél : 04.95.51.64.28. Fax : 04.95.51.66.21.

Courriel: commande.publique@ct-corse.fr. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Collectivité Territoriale de Corse, Collectivité Territoriale de Corse Service Courrier 22 Cours Grandval BP 215, à l'attention de Collectivité Territoriale de Corse - Service courrier , F-20187 AJACCIO CEDEX. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Réalisation et acquisition d'une orthophotographie numérique de la Corse et contrôle des données

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services : Service.

Type de service : 7. Services informatiques et services connexes.

Lieu principal d'exécution : Corse.

Code NUTS FR83.

II.1.3) L'avis implique : Un marché public.

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

Réalisation et acquisition d'une orthophotographie numérique de la Corse Campagne de photographies aériennes pour la zone corse et contrôle des données produites

II.1.6) Classification CPV : 79961200.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

II.1.8) Division en lots : Oui.

Possibilité de présenter une offre pour un lot.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

II.2.2) Options : Oui.

Description des options : Lot 1 option: infrarouge.

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 18 (à compter de la date d'attribution du contrat).

INFORMATIONS SUR LES LOTS

LOT n°1

INTITULÉ :

1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

Conditions techniques de réalisation d'une orthophotographie

2) CLASSIFICATION CPV :

3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE

DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :

5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

LOT n° 2

INTITULÉ :

1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

Contrôle des données produites

2) CLASSIFICATION CPV :

3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE

DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :

5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Virement bancaire (Mandat administratif). Délai de paiement : 30 jours. Une avance est prévue (taux de 5,00%). Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC. Forme du prix : ferme

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement solidaire

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

III.2.2) Capacité économique et financière :

III.2.3) Capacité technique :

III.2.4) Marchés réservés : Non.

III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière :

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Non.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure : Appel d'Offre Ouvert.

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique (70 %)

Prix (30 %)

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 11S0123 .

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

01-06-2011 - 16:00.

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés : 21 avril 2011

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

OUI mesure 3.1.4 du POE FEDER 2007/2013: structurer une dynamique régionale géomatique

VI.3) AUTRES INFORMATIONS :

Modalités de retrait des documents : sous format papier à l'adresse indiquée ou sous format électronique sur le site internet de la collectivité. Renseignements complémentaires : Il est interdit aux candidats de présenter leur offre sur les 2 lots

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

=== Candidature ===

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc1.rtf

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc2.rtf)

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet

Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

Moyens en personnels, matériels dont dispose le candidat

Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano , F-20407 Bastia Cedex1

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, Bd Paul Peytral , F-13282 Marseille

VI.4.2) Introduction des recours :

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse, Direction Juridique et Commande Publique

22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 Ajaccio Cedex 1

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 21-04-2011

Eléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : 11S0123

de Corse Direction Générale des Services Délégation Générale coordination 22, cours Grandval - BP 215 , F-20187 AJACCIO CEDEX 1

Classification des produits :

Services informatiques.



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Commune de Borgo
Centre Administratif Route de la gare 20290 BORGIO
courriel : mairie-borgio@wanadoo.fr
Tel. 04 95 58 45 45 - Fax 0495361533

OBJET DU MARCHÉ La présente consultation porte sur l'attribution d'un marché public de travaux ayant pour objet la dépose, la fourniture et la pose de lanternes sur la route du Lycée agricole a Borgo.

TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

TYPE ET FORME DU MARCHÉ : Marché de travaux. Marché unique.

DURÉE D'EXECUTION / DE LIVRAISON : La durée globale d'exécution est fixée à quatre vingt dix (90) jours consécutifs, suivant la réception par le titulaire du marché du courrier de notification prescrivant le début de l'exécution des travaux.

DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES

Au plus tard le 23 Mai 2011 à 11h00, à la Mairie de Borgo (Adresse susvisée).

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de quatre vingt dix (90) jours à compter de l'expiration de la date limite de remise des offres, soit le 23 Mai 2011.

MODALITES D'OBTENTION DU D.C.E. : Le D.C.E. sera remis aux candidats qui en font la demande, uniquement par voie électronique (Adresse susvisée).

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Valeur technique : 50%
Prix : 40%
Délai de réalisation : 10%

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : Le 19 Avril 2011.



AVIS D'INFORMATION

CCI28/AOT/2011.003

Vu la loi n° 82-2.13 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le titre II du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la Collectivité Territoriale de Corse, modifié par la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,

Vu le Code de l'Aviation Civile

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la Convention en date du 23 février 2004 organisant les modalités de mise en oeuvre des transferts de compétences pour l'Aéroport de Bastia Poretta,

Vu le Cahier des Charges en date du 04 janvier 2006 de la Concession de l'Aéroport de Bastia Poretta à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse et notamment son article .18,

Vu la délibération n° 09/177 AC en date du 01 octobre 2009 de l'Assemblée de Corse approuvant l'Avenant n° 1 au Cahier des Charges de la Concession de l'Aéroport de Bastia Poretta

Vu l'Arrêté n° DPA-2010/004 en date du 24 février 2010 du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse approuvant l'Avenant 1 au Cahier des Charges de la Concession de l'Aéroport de Bastia Poretta,

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse lance un Appel à Candidatures concernant l'Aéroport de Bastia Poretta dont l'objet est le suivant :

l'occupation temporaire, précaire et révoquant le domaine public aéroportuaire relative à la mise à disposition d'un terrain bâti, situé dans le périmètre de la concession aéroportuaire de Bastia Poretta

Le dossier est à réclamer par écrit (lettre ou télécopie) auprès du Département Juridique et Affaires Générales, (Tél: 04.95.54.44.38 - Fax: 04.95.54.44.96) avant le 11 mai 2011 à 10h

Il sera adressé au candidat, suivant les modalités de son choix, voie postale ou envoi électronique, dans les 48 heures de la demande.

La date de limite de dépôt du dossier est fixée le 11 mai 2011 à 10h

Le Président de la Chambre de Commerce
et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse
Jean Dominici

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 22 décembre 2010, la Société VITO Corse, S.A.S au capital de 1 000 000 €, dont le siège social est 100 Terrasse BOIELDIEU – TOUR FRANKLIN – 92800 PUTEAUX, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 518 094 784

a donné en location gérance à la SARL Ets BENAZZI Frères, Immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 390 622 595, sise RN 193 – Casatorra - 20620 BIGUGLIA, un fonds de commerce de Station Service à l'enseigne VITO sis et exploité RN 193 – Casatorra - 20620 BIGUGLIA, pour une durée de 3 ans.

A compter du 1er Janvier 2011.

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Ponte-leccia du 30 décembre 2010, la Société VITO Corse, S.A.S au capital de 1 000 000 €, sise 100, Terrasse BOIELDIEU – Tour FRANKLIN, 92800 PUTEAUX, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 518 094 784

a donné en location gérance à la Société BRULE SARL immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 524 330 982, sise Rond Point de Ponte-Leccia - 20218 PONTE LECCLIA, un fonds de commerce de Station Service à l'enseigne VITO sis et exploité Rond-Point de Ponte-Leccia - 20218 Ponte Leccia pour une durée de 3 ans. A compter du 1er janvier 2011.

COMMUNE DE PENTA ACQUATELLA

20290 DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE
Tél. : 09 62 10 57 24. - Fax : 04 95 36 27 03
Courriel : mairie.pentaacquatella@gmail.com

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

TRAVAUX A REALISER - MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE

Réalisation d'un cimetière

DENOMINATION, ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

COMMUNE DE PENTA ACQUATELLA
20290 DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE
Tél.: 09.62.10.57.24 - Fax: 04 95 36 27 03.
Courriel : mairie.pentaacquatella@gmail.com

Adresse Internet du profil d'acheteur : www.marches-info.fr

Objet du marché : Réalisation d'un cimetière

Lieu d'exécution : Commune de PENTA ACQUATELLA - 20290 DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

Caractéristiques principales :

- o Terrassements généraux en déblais remblais pour réalisation des plateformes.
- o Fouilles en rigole.
- o Béton armé pour fondation.
- o Murs et murs en maçonnerie à joints secs serrés.
- o Fourniture de portails à deux vantaux en fer forgé.
- o Garde-corps en fer forgé.
- o Réalisation d'un point d'eau.

Le délai d'exécution ne devra pas dépasser 6 mois. Le marché prendra effet à compter de l'Ordre de Service de démarrage des travaux.

Cautionnement et garanties exigés : Le marché est soumis à retenue de garantie conformément aux dispositions des articles 101-102-103 du code des Marchés Publics.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent : 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : solidaire

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
- déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner,
- déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code de travail,
- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels,
- présentation d'une liste de travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants,
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature,
- DC1 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr> thème : marchés publics),
- DC2 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante <http://www.minefe.gouv.fr> thème : marchés publics).

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-8 du code du travail,
- attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Prix des prestations : 60%
- Délais d'exécution : 40%

Type de procédure

procédure adaptée

Adresse d'obtention des renseignements :

Bureau d'Etudes Techniques Caporossi B. Périssé V.
Résidence "Le Vannina" - Route du Fort de Toga Bât. C
20200 Ville di Pietrabugno

Tél. 04 95 32 73 69 - Fax: 04 95 34 04 89

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site : www.marches-info.fr

Date limite de réception des offres : le 10 mai 2011 à 17 heures 00

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les candidats transmettent leur offre sous pli clos de la façon suivante : Une (seule) grande enveloppe portant la mention "réalisation d'un cimetière" "ne pas ouvrir" à l'adresse suivante :

COMMUNE DE PENTA ACQUATELLA
20290 DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE
Tél. : 09.62.10.57.24. Fax : 04 95 36 27 03
Courriel : mairie.pentaacquatella@gmail.com

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19 avril 2011

Le Maire,
M.M. Gattacceca

al@informateurcorse.com

Championnat de Division d'Honneur

L'A.S.Casinca surprend l'A.J.Biguglia

Cette rencontre de relégables qui se déroulait sur la pelouse de **Vescovato** était très tendue entre deux formations décidées à faire le nécessaire pour se sortir de la zone rouge.

Les Casincais se montraient volontaires et dominaient ce début de partie face à des Bigugliais prudents et jouant le contre.

Les locaux avaient le tort de trop se découvrir et se faisaient surprendre à la 9^{ème} minute lorsque **Pastinelli**, parti dans l'espace libre, servait **Ferlay**, libre de tout marquage, qui fusillait le gardien **Casabianca**, impuissant.

Cette réussite assommait les locaux qui avaient bien du mal à retrouver leur sérénité.

De leur côté, les Bigugliais profitaient des espaces et **Lucciani** (17^{ème}) obtenait un coup franc que **Casabianca** parvenait à dévier au-dessus de la transversale.

De son côté, l'excellent **Giannone**, bien servi par **Fiorentini**, ne pouvait surprendre **Grincourt** (20^{ème}) qui s'emparait du ballon. Mais à la 25^{ème} minute, le jeune **Ferlay** partait en contre sur le côté droit et servait **Sauli** idéalement placé.

Mais ce dernier voulant tenter le lob expédiait le ballon au-dessus de la transversale. Cette maladresse allait coûter très cher aux hommes de l'entraîneur **Paulo Squaglia** qui allaient connaître en seconde période beaucoup de difficultés pour contenir les Casincais follement encouragés par leurs supporters.

A la 55^{ème} minute, un service de **Biret**, permettait à **Giannone** d'égaliser de la tête devant le gardien **Grincourt** masqué. 1/1.

AS Casinca - AJ Biguglia 3-2 (0-1)

Stade Jean Filippi.

Arbitrage de **M. Alfonsi**, assisté de **MM Rochet** et **Oukatoud**.

Délégué M. Bruyère.

Buts de **Ferlay** (9^{ème}) et **Marchi** (93^{ème}) pour l'**AJ Biguglia**.

Giannone (55^{ème} et 76^{ème}) et **Fiorentini** (90^{ème}) pour l'**AS Casinca**.

Dès lors, les locaux allaient pousser sans cesse pour arracher la victoire et le duo **Biret-Giannone**, bousculant les visiteurs complètement déstabilisés, parvenaient à prendre l'avantage à la 75^{ème} minute (2/1).

Le dernier quart d'heure était tendu.

Les jeunes Bigugliais tentaient de revenir à la hauteur de leurs rivaux qui ne lâchaient plus rien. Pire même, ils parvenaient, grâce à **Fiorentini**, servi par **Mazeaud**, à aggraver encore la marque et assureraient définitivement la victoire aux Casincais.

Les Bigugliais réduisaient encore la marque (93^{ème}) par **Pastinelli** mais il était trop tard. Les locaux explosaient de joie et voyaient s'ouvrir de belles possibilités pour sortir du fond du tableau et se positionner au milieu du tableau de ce championnat très indécis.

Côté Biguglia, il faudra se remettre en question pour se tirer d'affaire. Il y a dans cette équipe une belle jeunesse mais elle doit se montrer plus volontaire, plus sereine et plus costaud pour aller au bout. Ce n'est pas peu dire.

Championnat National U17

L'A.J.Biguglia ne méritait pas ce revers

Encore une fois, la sympathique équipe bigugliaise se retrouvait privée d'attention en ce début de match et se voyait pénalisée d'un but marqué par **Tonton** en nette position de hors-jeu (12^{ème}).

Ce coup du sort déstabilisait la formation de **Joseph Casanova** qui ne méritait pas cette décision. Suivait alors un coup franc de **Maggiotti** pour **Orsini**, lequel déviait de la tête au-dessus de la transversale de **Camarassa** (17^{ème}) C'était ensuite **Boulanas**, parti à l'aventure, qui entraînait dans la surface mais tirait à côté de la cage de **Pierre** (20^{ème}). Ensuite **Maggiotti** bousculait **Tonton** et était sanctionné d'un penalty que transformait **Houachette** (25^{ème}).

Nouvelle bavure du juge de ligne qui laissait filer **Conte** alors qu'il était en position de hors-jeu et qui fusillait le gardien **Pierre**, livré à lui-même (28^{ème}).

Bon débordement de **Vasta** qui, en se retournant, prenait **Camarassa** à contre-pied. Mais ce dernier voyait le ballon frôler le poteau (33^{ème}).

C'était ensuite **Tonton** qui mettait **Conte** sur orbite et ce dernier scorerait pour la quatrième fois. C'était terrible pour les locaux qui tentaient de se ressaisir. Et sur un long ballon parvenu dans la surface, le gardien **Camarassa** percutait **Orsini** à terre et était sanctionné d'un penalty tiré par deux fois par **Mesba** mais que repoussait avec brio le gardien **Saint Priot** juste avant le repos.

A la reprise, **Durillon** à la lutte avec **Orsini**, était contraint de dévier

Stade Paul Tamburini.

Arbitrage de **M. Terramorsi**, assisté de **MM Antony Schintu** et **Jean Paul Schintu**.

Buts de **Tonton** (12^{ème}) **Houachette** (20^{ème} SP) **Conte** (28^{ème} et 33^{ème}) pour **Saint Priest**.

Maggiotti (49^{ème} SP) et **Giacomi** (87^{ème}) pour l'**AJ Biguglia**.

de la main le danger et était sanctionné d'un penalty que transformait cette fois **Maggiotti** (49^{ème}) et qui redonnait de l'espoir aux Bigugliais. Bousculant leurs rivaux qui avaient baissé d'un ton, les Bigugliais poursuivaient leurs attaques et un coup franc de **Maggiotti** pour **Olivieri** passait encore au-dessus du but de **Camarassa** (70^{ème}). Une belle occasion de perdue.

On approchait de la fin de la rencontre lorsqu'un bon travail d'**Olivieri** parvenait à **Giacomi**, lequel fusillait **Camarassa** et réduisait la marque 4 à 2 (87^{ème}).

On en restait là mais ce départ catastrophique n'avait pas arrangé les choses qui furent faussées dès le départ et il déstabilisa cette jeune formation. Dommage.

Le mot de Joseph Casanova

« 'est avec colère que je respecte la victoire de Saint Priest qui n'est nullement en cause dans les bavures d'un juge de touche. Nous avons effectué une très bonne entame mais l'assistant a commis deux erreurs d'appréciation qui nous ont coûté les deux premiers buts. Cela nous a perturbés aussi bien dans le jeu qu'au moral. En deuxième période, les garçons sont revenus avec plus de détermination, ce qui nous a permis d'être plus présents dans les duels et plus en possession du ballon. Cela nous a permis de marquer deux buts sans en concéder. Un bravo aux joueurs pour ces belles prestations et j'en suis tout de même très fier».

SAMEDI 23 AVRIL 2011		PROPRIANO					
14 h	OUVERTURE DU SECRETARIAT						
MEETING FRANCO-ALLEMAND							
Challenge Eric RECCO Deux trophée récompensera la meilleure performance féminine et masculine Le calcul se fera à la table Hongroise							
	COURSES	JURY A	JURY B	JURY C	JURY D	JURY E	JURY F
15 h 00	110 m haies JSM	Hauteur MIF	Longueur CJS M	Poids MIF/MIM	Javelot CJS MetF	Disque MIF	
15 h 10	110 m haies CAM						
15 h 20	100 m haies JS F						
15 h 25	100 m haies MIM						
15 h 30	100 m haies CAF						
15 h 40	80 m haies MIF et MIM						
15 h 50							
16 h 00	100 m CJS M	Hauteur CJS HetF	Longueur MIM/MIF	Poids CJS M	Javelot MIM	Disque CJS F	Perche TCC
16 h 10	100 m CJS M						
16 h 20	100 m MIM						
16 h 30	100 m MIF						
16 h 40	200m TCC						
16 h 50							
17 h 00	400 haies TCC	Hauteur MIM	longueur CJS F	Poids CJS F	Javelot MIF	Disque MCJS M	
17 h 15	400m TCC						
17 h 25							
17 h 40	1500m TCC						
17 h 55							
18 h 05	4X100m CJES H et F						
18h15		Remise des Trophée "Challenge Eric RECCO"					
18H25							

4 essais dans les concours minimes
Pas de limitations d'épreuves

3 + 3 pour les autres catégories.

ÉCHOS... ÉCHOS

52m59 au marteau pour Stéphanie Lokoli, à Aullones, le samedi 16 avril. Voilà une marque qui prend consistance !

Et comme les nouvelles concernant son compagnon, le lanceur-recordman de France du Poids **Yves Niare**, sont plutôt rassurantes, après des mois d'indisponibilité, et qu'**Océane**, leur charmante poupée, devient, de plus, à vingt mois, une déjà belle petite demoiselle, tout porte à croire que «*Steph*» sera le 8 mai, à **Ajaccio**, à son meilleur niveau.

Jean-Charles Massoni, au **Semi-marathon International de Nice**, a terminé 98^e au classement scratch et 9^e au classement, chez les vétérans II, en réalisant **1'23"56** se qualifiant pour les «**France**» !

Le football peut conduire à la pratique de la course à pied. **Jean-Charles** en est la parfaite illustration.

Jawed Jefjafi, le junior de l'**A.J.Bastia**, lors de la **Coupe de la Méditerranée**, à **Ajaccio**, a nettement amélioré son record personnel sur le **1500m** en réalisant le temps de **4'05"92**.

Alors qu'**Anaël Bernardini**, sur **400m**, réussissait un chrono, avec **51'**.



A «Momo» Bojattoy la Première Ronde de Bastia, devant **Hakim Bouhafra**, le Junior **Jawed Jefjafi**, **Brahim Nassi**, **Othmane Belfakir** et le Cadet **Karim Chabouchi**.

Nous reviendrons sur cette belle manifestation.

Lors du Meeting du CAA, le 11 avril, l'athlète Benjamin du **CA Bastia**, **Méline Guillard**, a battu le **Record de Corse** du **Javelot**, chez les Benjamines, avec **30m03**.

Une belle performance qui en dit long sur le potentiel de cette athlète.

Vagabondage

Notre confrère du Figaro Magazine, Maurice Beaudoin «taille un costard» au guide Michelin à qui il reproche d'ignorer certains chefs et tables, alors qu'ils méritaient cent fois d'être distingués.

Lisez plutôt : «Le guide Michelin 2011 ? Aussi décevant et injuste que les dernières années. Bibendum n'est plus ce qu'il était.

L'époque des grands directeurs du Guide, austères, secrets, impartiaux, de bons souvenirs du passé.

Tournant pris, voilà cinq ans avec un autre directeur plus voyant. Et le reste a suivi.»

Et de continuer : «Peut-être, les inspecteurs du guide trouvent-ils les patrons trop vieux ou trop professionnels ? Et préfèrent-ils les poissons massacrés, coupés en dés et en lamelles servis dans la plupart des restaurants étoilés ?».

«Mars qui rit malgré les averses, prépare en secret le printemps.»

«Quand nous chanterons le temps des cerises, sifflera bien mieux le merle moqueur.»

«Ô jours de mon printemps, jours couronnés de roses !»

On a toujours chanté cette période comme un retour à la vie et un préfet - je crois que c'était monsieur Savreux - a même clamé : «Printemps, tu viens de Corse.» Allora, tutt'inseme festighjemu u veranu !

Ma face a pena frischettu. Il est vrai que comme dit le proverbe :

«En avril ne te découvre pas d'un fil»

Jean-Claude Tosi qui a connu des heures de gloire avec le Sporting, 1^{ère} Division, finaliste de la Coupe de France, est retourné au pays après quelques années d'exil.

Aujourd'hui il a créé, avec son fils, une entreprise de glaces-sorbets et si vous le rencontrez du côté de Miomu, il vous donnera des tuyaux glacés sur son activité.

Alors comme au temps du Sporting : «Forza Jean-Claude !»

Toussaint LENZIANI

A Settimana

17^{ème} semaine de l'année
du 22 au 28 avril 2011

Les fêtes : le 22, Alexandre - le 23, Georges, Fortunat -
le 24, Pâques, Souvenir des Déportés, Fidèle -
le 25, Marc - le 26, Alida - le 27, Zita - le 28, Valérie.

17^{esima} settimana di l'annu
da u 22 a u 28 aprile 2011

E feste : u 22, Lisandru è Epipodiu - le 23, Ghjorghju -
le 24, PASQUA, Fidelu - le 25, Marcu l'Evangelistu -
le 26, Alda - le 27, Zita - le 28, Vitale è Valeria.

Un an déjà

Le 23 avril, journée particulièrement meurtrière en Irak où six attentats font plus de cinquante morts et de nombreux blessés. - Le 23 avril, un hôpital barcelonais déclare avoir réalisé la première greffe complète de visage. - Le 24 avril, au Mississippi, le passage de plusieurs tornades et de pluies torrentielles fait 11 morts et cause des dégâts impressionnants. - Le 25 avril, Alexandre Vinokourov remporte l'épreuve cycliste Liège-Bastogne-Liège après une suspension de deux ans pour dopage. - Le 27 avril, une adolescente anglaise de 14 ans est inculpée pour l'assassinat, quelques jours plus tôt dans le sud de Londres, d'un ouvrier de 45 ans qui l'aurait violée et qui, faute de preuves, avait été relaxé. - Le 29 avril, à Bruxelles, 150 personnes manifestent au pied de la statue de la Brabançonne pour une Belgique unie.

L'esprit du monde

Pour la plupart des hommes, se corriger consiste à changer de défauts.

Voltaire

Le truc de la semaine

Si vous vous brûlez, faites le plus rapidement possible couler de l'eau sur la partie brûlée de votre peau. Ceci diminue considérablement la progression du corps brûlé, et emporte par la même occasion les parties de la peau dégradées par la brûlure elle-même.

Les tablettes de l'Histoire

Le 23 avril 1984, annonce de l'identification d'un virus qui se révélera être celui du sida.

Le 25 avril 1975, le chanteur Mike Brant, âgé de 27 ans, se suicide en se jetant du 5^e étage d'un immeuble parisien.

Le 26 avril 1986, une explosion détruit l'un des quatre réacteurs de la centrale nucléaire de Tchernobyl en Ukraine.

Le 27 avril 1940, le chef de la gestapo nazie, Heinrich Himmler, ordonne la construction du camp d'Auschwitz dans le sud de la Pologne.

Le 29 avril 1980, le cinéaste américain d'origine anglaise Alfred Hitchcock décède à Hollywood à l'âge de 80 ans.

Savez-vous que ?

Que l'eau de Javel porte ce nom parce que Javel était, à l'époque à laquelle Berthollet, chimiste français, mit ce produit au point, un petit village dans la région parisienne où les lavandières étaient très nombreuses. Or, à l'époque, en 1785, l'eau de Javel était un produit destiné à blanchir le linge. Ceci explique cela.

Que nous fêtons en 2011 le 85^e anniversaire de Mickey Mouse. C'est en effet en 1926 que Mickey apparaît pour la première fois à l'écran dans un dessin animé intitulé «Mortimer Willie». Ce n'est toutefois que deux années plus tard qu'il recevra le nom de Mickey dans «Steamboat Willie».

Que jusqu'en 1987, aux États-Unis, dans l'État du Massachusetts, le fait de vivre en concubinage était encore punissable de 39 coups de fouet. L'État avait tout simplement oublié d'abroger une vieille loi de 1784 qui condamnait à cette peine les couples non mariés. Dura lex sed lex...

Que dans l'Antiquité, les Carthaginois avaient une curieuse façon de guérir les problèmes d'estomac. Ils avaient en effet pour habitude de placer une queue de vache sur l'endroit rendu douloureux par la maladie.

Que le mot «vacances» vient du fait qu'au Moyen-âge, les enseignants laissaient leur poste «vacant» à la saison des récoltes pour pratiquer d'autres activités. Ils allaient ainsi proposer leurs services pour effectuer des tâches qui devaient leur rapporter un salaire bien plus intéressant que leur travail quotidien.

Informateur • CORSE NOUVELLE

DIRECTION - ADMINISTRATION

Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI

Téléphone : 04 95 32 89 98

RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,88 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

REGIE DE LA PUBLICITE - ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

PRESSE EN LIGNE : www.corse-information.info

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

C.P.P.A.P. : 0314 | 88773

ISSN : 2114-009

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969 sont protégées par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :



① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.04.40

Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

Pasqua è tradizioni in Piedicroce

Sous l'impulsion d'un comité de foire entièrement renouvelé, la «Merendella in Castagniccia» devient cette année «Fiera in Castagniccia». Un événement identitaire revu et corrigé qui s'offre durant le week-end pascal, dimanche 24 et lundi 25 avril. Deux journées au cœur du village de Piedicroce, que le comité de foire, présidé par Jean-Joseph Raffalli, a voulu orienté sur une animation «nustrale» en marge du chaiteau qui accueillera les stands d'artisans et producteurs locaux triés sur le volet, reflets d'une véritable vitrine du territoire.



Les produits locaux et identitaires seront à l'honneur

Pour cette édition 2011, la confirmation des chiens «cursini», la démonstration de Cucina corsa, le tourna-ge sur bois, la page d'histoire et la découverte des sentiers de randonnées d'Orezza, s'ajouteront à la promenade des sens dictée de stand en stand, comme toujours d'une grande diversité de choix et d'envies.

La randonnée pédestre est gratuite et guidée par un accompagnateur professionnel. Elle est organisée en partenariat avec l'association Via Romana qui propose de rallier les participants à 9h, le temps d'un café offert au bar des Ormeaux chez Sandra et Jonathan. Le départ sera effectif à 9h30 et au retour, un casse-croute sera offert aux participants !

Le petit détour en Castagniccia s'impose pour ce week-end dévolu aux traditions pascales, entre ferveur et évaa-sion et dont voici le programme, ci-dessous.



Dimanche 24 avril

10h : ouverture des stands
10h30 : confirmation de chiens «cursini»
12h30 : démonstration de Cucina Corsa
14h : présentation de chiens «cursini» confirmés et de champions
15h : démonstration de tournage sur bois
16h : commémoration de la rencontre Paoli-Bonaparte au couvent d'Orezza

Lundi 25 avril

10h : ouverture des stands
A partir de 9h30 : départ de la randonnée pédestre de 2 heures à la découverte des sentiers d'Orezza (inscription au 06.30.36.88.41)
11h : messe
12h30 : démonstration de Cucina Corsa
20h : clôture des stands

DIMANCHE 24 AVRIL 2011
LES FOULEES DE PINO
2ème édition

14h - petite boucle - 3 km

15h - grande boucle - 13,5 km

Initiation à l'athlétisme
pour les enfants avec
le Staff de l'AJB

**RECOMPENSES
POUR TOUS...**

Restauration sur place

Inscriptions et informations
sur le site : www.lesfoulesdepino.com
Infoline : 06 82 67 98 68